

Rapport TCFD 2021

Mai 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION

P.04 ÉDITO

P.05 QUI EST OSTRUM AM ?

PARTIE 1. GOUVERNANCE AUTOUR DE L'ESG & DU CLIMAT

P.08 1.1. SUPERVISION DES SUJETS ESG ET CLIMATIQUES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

P.08 1.2. SUPERVISION DES SUJETS ESG ET CLIMATIQUES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF

P.09 1.3. ORGANISATION DES MÉTIERS AUTOUR DU CLIMAT

P.12 1.4. COMITOLOGIE ET GROUPE DE TRAVAIL AUTOUR DU CLIMAT

P.13 1.5. INCITATIONS ET SENSIBILISATION DE NOS COLLABORATEURS

P.14 1.6. RESSOURCES EXTERNES TECHNIQUES

P.15 1.7. CONTRIBUTION À LA DÉFINITION DES STANDARDS ET RÉCOMPENSES

PARTIE 2. STRATÉGIE : RISQUES ET OPPORTUNITÉS CLIMATIQUES IDENTIFIÉS ET LEURS IMPACTS

P.19 2.1. RISQUES ET OPPORTUNITÉS CLIMATIQUES IDENTIFIÉS

P.22 2.2. IMPACTS DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS IDENTIFIÉS SUR LES ACTIVITÉS D'OSTRUM AM

P.22 2.3. ALIGNEMENT DE NOS INVESTISSEMENTS SUR UN SCÉNARIO 1,5°C

P.22 2.4. RÉCAPITULATIF DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS IDENTIFIÉS POUR OSTRUM AM

PARTIE 3. GESTION DES RISQUES : IDENTIFICATION, ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG ET CLIMATIQUES

NOTRE PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

P.25 3.1. PROCESSUS POUR IDENTIFIER ET ÉVALUER LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG ET CLIMATIQUES DANS NOS INVESTISSEMENTS

P.25 3.1.1. Identification et évaluation par l'analyse fondamentale interne

P.28 3.1.2. Identification et évaluation grâce à nos outils et indicateurs

P.29 3.2. GESTION DES RISQUES ESG ET CLIMATIQUES DANS NOS INVESTISSEMENTS

- P.30 3.2.1. Pilier 1 : Différentes approches de gestion des risques selon les classes d'actifs
- P.31 3.2.2. Pilier 2 : Politiques sectorielles et d'exclusion
- P.32 3.2.3. Pilier 3 : Politique de gestion des controverses
- P.33 3.2.4. Pilier 4 : Politique d'engagement et de vote
- P.36 3.2.5. Pilier 5 : Notre stratégie de financement d'une économie à faible émission carbone
- P.38 3.2.6. Pilier 6 : Processus d'investissement ISR

P.39 3.3. PROCESSUS POUR IDENTIFIER, ÉVALUER ET GÉRER LES RISQUES CLIMATIQUES SUR NOTRE PROPRE PÉRIMÈTRE

P.39 3.4. COMMUNICATION SUR LA GESTION DES RISQUES

PARTIE 4. OBJECTIFS, OUTILS ET INDICATEURS UTILISÉS POUR TRAITER DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG & CLIMATIQUES

P.40 4.1. LES OUTILS UTILISÉS

P.42 4.2. LES INDICATEURS CLIMATIQUES

P.43 4.3. LES AMBITIONS ET LES OBJECTIFS D'OSTRUM AM

GLOSSAIRE



Édito

« Dans la lignée des engagements pris par la place financière de Paris lors de la Cop 21 de 2015, Ostrum Asset Management s'est engagée à contribuer activement à la nécessaire lutte contre le réchauffement climatique et à la transition vers une économie bas carbone.

Nous nous sommes fixé l'impératif de donner du sens aux investissements que nous réalisons pour nos clients, notamment en développant nos offres et produits répondant à leur politique climat [portefeuille à impact carbone maîtrisé, exclusions ciblées, produits contribuant à la transition énergétique...].

En 2021, nous avons renforcé notre politique de sortie charbon et énoncé les grands principes de notre politique Pétrole et Gaz qui sera mise en œuvre en 2022. Par ailleurs, nous avons, depuis plusieurs années, accompagné nos collaborateurs en développant des plans de formation pour s'assurer de la montée en puissance de l'expertise de nos équipes dans le domaine de l'ESG.

En 2022, nos ambitions demeurent élevées, tant dans l'accompagnement de nos clients dans leur propre politique climat que dans l'engagement avec les émetteurs, qui reste pour Ostrum AM, un axe prioritaire.

Le présent rapport détaille notre prise en compte des risques et opportunités liés au climat dans la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs utilisés. Les recommandations de la TCFD ont, à mon sens, une dimension stratégique qui contribue au défi climatique et renforce notre rôle de gérant responsable. >>

Philippe Setbon,

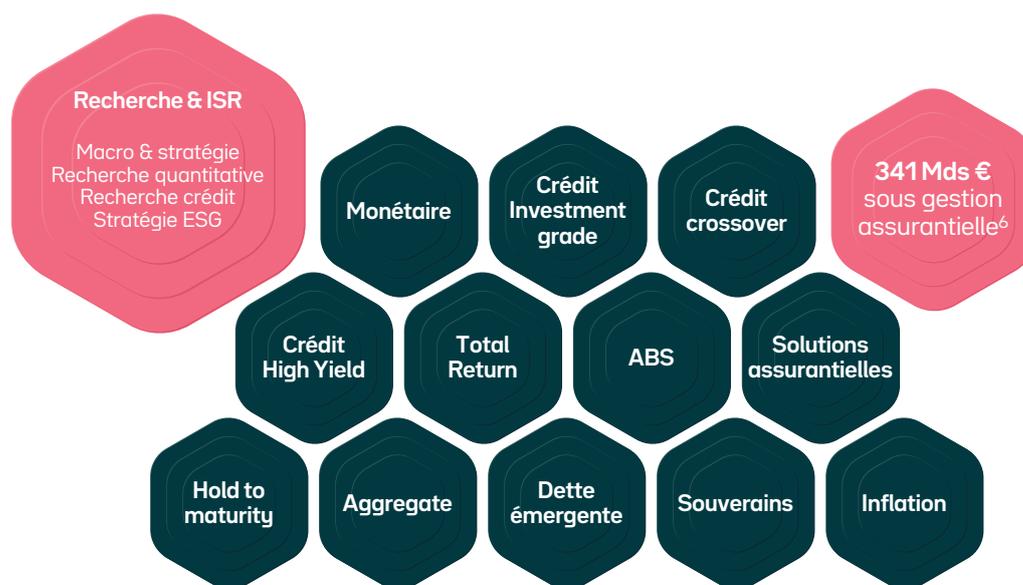
DIRECTEUR GÉNÉRAL OSTRUM ASSET MANAGEMENT



Qui est Ostrum AM?

 <p>UN ACTEUR DE PREMIER PLAN EN EUROPE¹</p>	 <p>UNE OFFRE DUALE : GESTION D'ACTIFS ET PRESTATIONS DE SERVICES</p>	 <p>LE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES INVESTISSEURS EUROPÉENS</p>
<p>442 milliards d'€ d'encours sous gestion² dont 341 Md€ en gestion assurantielle²</p> <p>581 milliards d'€ d'encours administrés sur la plateforme OSTRUM SERVICES²</p> <p>Actionnariat solide Groupe BPCE 2^e groupe bancaire en France³ et La Banque Postale bancas-sureur européen de 1^{er} plan.</p>	<p>Une gamme étendue de stratégies obligataires et de solutions assurantielles</p> <p>77 % de nos fonds notés 4 ou 5 étoiles Morningstar⁴</p> <p>Plus de 100 professionnels de l'investissement, dont une équipe de recherche interne</p> <p>Une plateforme de services modulaires</p>	<p>+ 35 ans de relation de confiance avec nos clients⁵</p> <p>+ 25 clients assureurs en Europe</p> <p>Une plateforme de services éprouvée depuis + 10 ans par nos clients gestionnaires et détenteurs d'actifs⁵</p>

UNE GAMME ÉTENDUE DE STRATÉGIES OBLIGATAIRES ET SOLUTIONS ASSURANTIELLES



1. IPE Top 500 Asset Managers 2021 a classé Ostrum AM, au 51^e rang des plus importants gestionnaires d'actifs au 31/12/2020. Les références à un classement ne préjugent pas des résultats futurs de la société de gestion. - 2. Source : Ostrum Asset Management, données consolidées au 31/12/2021. Les encours administrés incluent les encours d'Ostrum AM. Les prestations de services pour un client donné peuvent porter sur certains services uniquement. - 3. Source Groupe BPCE au 28/02/2021 : groupebpce.com - 4. Source Morningstar, 31/12/2021. Hors fonds monétaires non inclus dans le périmètre de cette notation Morningstar. Les références à un classement, prix ou notation ne préjugent pas des résultats futurs du gestionnaire. - 5. À travers les opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum le 1^{er} octobre 2018. - 6. Source : Ostrum AM au 31/12/2021.

DES ÉQUIPES DE GESTION EXPÉRIMENTÉES



- ✓ Critères ESG intégrés dans chaque classe d'actifs
- ✓ Fonds avec le Label ISR² dans toutes les stratégies

UNE PLATEFORME DE SERVICES MODULAIRES DÉDIÉE AUX GESTIONNAIRES ET DÉTENTEURS D'ACTIFS

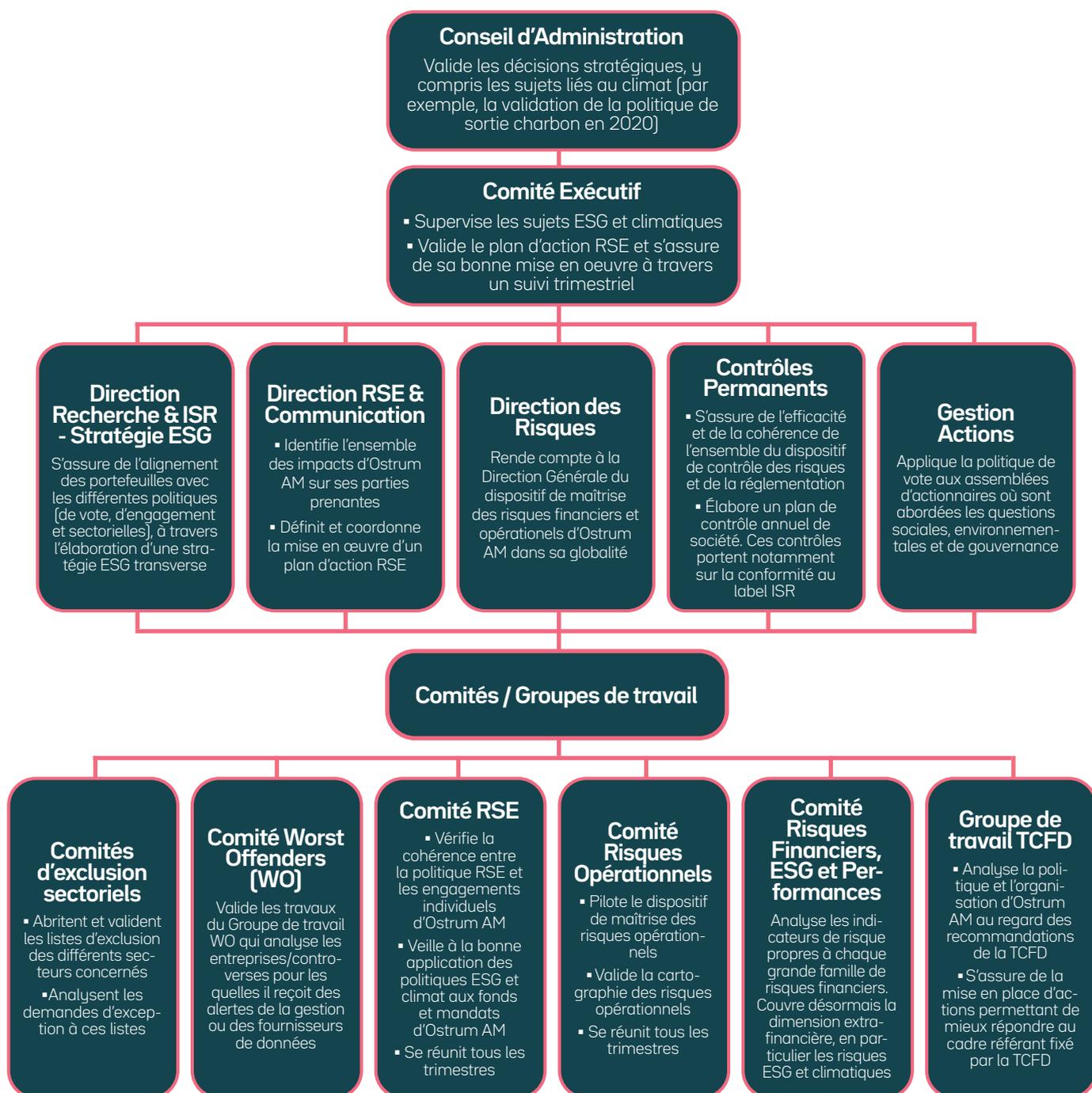
Permettre à nos clients de réaliser tous leurs engagements

EXPÉRIENCE CLIENT	DISPONIBILITÉ	SÉCURITÉ	PERSONNALISATION
<p>Outils évolutifs et complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Analyse et optimisation de portefeuille• Négociation d'ordres• Post trade & tenue de position• Reporting, gestion des données	<p>Accès et traitement de la donnée en temps réel</p> <p>pour réaliser des simulations de gestion ou du reporting en agrégeant tous les actifs détenus par le client</p>	<p>Intégration simple et chaîne de valeur sécurisée</p> <p>Intégration adaptée aux outils et services existants chez le client</p>	<p>Prestations modulaires</p> <p>en architecture ouverte permettant au client d'associer plusieurs services selon ses besoins</p>

1. Source : Ostrum AM au 31/12/2021. – 2. Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe Pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://www.lelabelisr.fr/>

PARTIE 1

● GOUVERNANCE AUTOUR DE L'ESG & DU CLIMAT



1.1. SUPERVISION DES SUJETS ESG ET CLIMATIQUES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration valide les décisions stratégiques, notamment celles portant sur notre responsabilité en tant que société de gestion responsable vis-à-vis de ses parties prenantes. En 2021, chaque Conseil d'Administration a fait l'objet d'une présentation des évolutions passées et à venir de la stratégie RSE-ESG.

COMPOSITION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Tim Ryan**, Directeur Général de Natixis Investment Managers
- **Cyril Marie**, Directeur Financier et Directeur de la Stratégie et du Développement des entreprises de Natixis Investment Managers
- **Christophe Lanne**, Directeur Ressources et Transformation
- **BPCE**, représentée par **Sophie Debon**, Directrice Produits et Solutions Banque de Proximité & Assurance/ Produits & Solutions Groupe BPCE

- **Véronique Sani**, Directrice générale des opérations Natixis
- **Pierre Ernst**, Secrétaire général et membre du directoire de LBPAM
- **Bertrand Cousin**, Directeur général de la banque de Financement et d'investissement et membre du directoire de La Banque Postale
- **LBPAM Holding**, représentée par **Emmanuelle Mourey**, Directrice générale de La Banque Postale Asset Management
- **Christiane Marcellier**, Présidente fondatrice de JD4C Conseil
- **Sarah Russell**, Membre du Conseil de Surveillance et présidente du Comité d'Audit de The Currency Exchange Fund NV (Pays-Bas) membre du Conseil d'Administration et présidente du Comité d'Audit de Nordea Bank Abp, Finlande

1.2. SUPERVISION DES SUJETS ESG ET CLIMATIQUES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF

COMPOSITION DES MEMBRES DU COMEX

- **Philippe Setbon**, Directeur général
- **Mathieu Cheula**, Directeur général délégué
- **Guillaume Abel**, Directeur du développement
- **Rémi Ardaillou**, Directeur des risques
- **Ibrahima Kobar**, Directeur des gestions
- **Gaëlle Malléjac**, Directrice des Gestions Assurances et Solutions ALM
- **Emmanuelle Portelle**, Directrice des contrôles permanents
- **Julien Raimbault**, Directeur des opérations & technologies
- **Sylvie Soulière Guidat**, Directrice des ressources humaines

SUPERVISION DES SUJETS ESG ET CLIMATIQUES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF

Les politiques RSE et ESG sont portées au plus haut niveau au sein d'Ostrum AM par le Comité Exécutif. La politique climat fait partie de la politique ESG d'Ostrum AM et de la stratégie RSE.

Elle est inscrite dans un plan d'action validé par le Comité Exécutif et l'avancée des objectifs est suivie par ce

même comité tous les semestres. Des actions correctives sont décidées en séance, si nécessaire.

Les nouvelles politiques et évolutions touchant au Climat sont validées en Comité Exécutif sur proposition de la Direction de la Gestion.

Par ailleurs, Philippe Setbon, Directeur Général d'Ostrum AM est Vice-Président de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG). L'AFG a placé la Finance Durable au centre de ses priorités. Elle conduit, notamment, des missions de réflexion sur les grands enjeux auxquels est confrontée l'industrie de la gestion d'actifs, dont la finance durable et les sujets climatiques font partie.

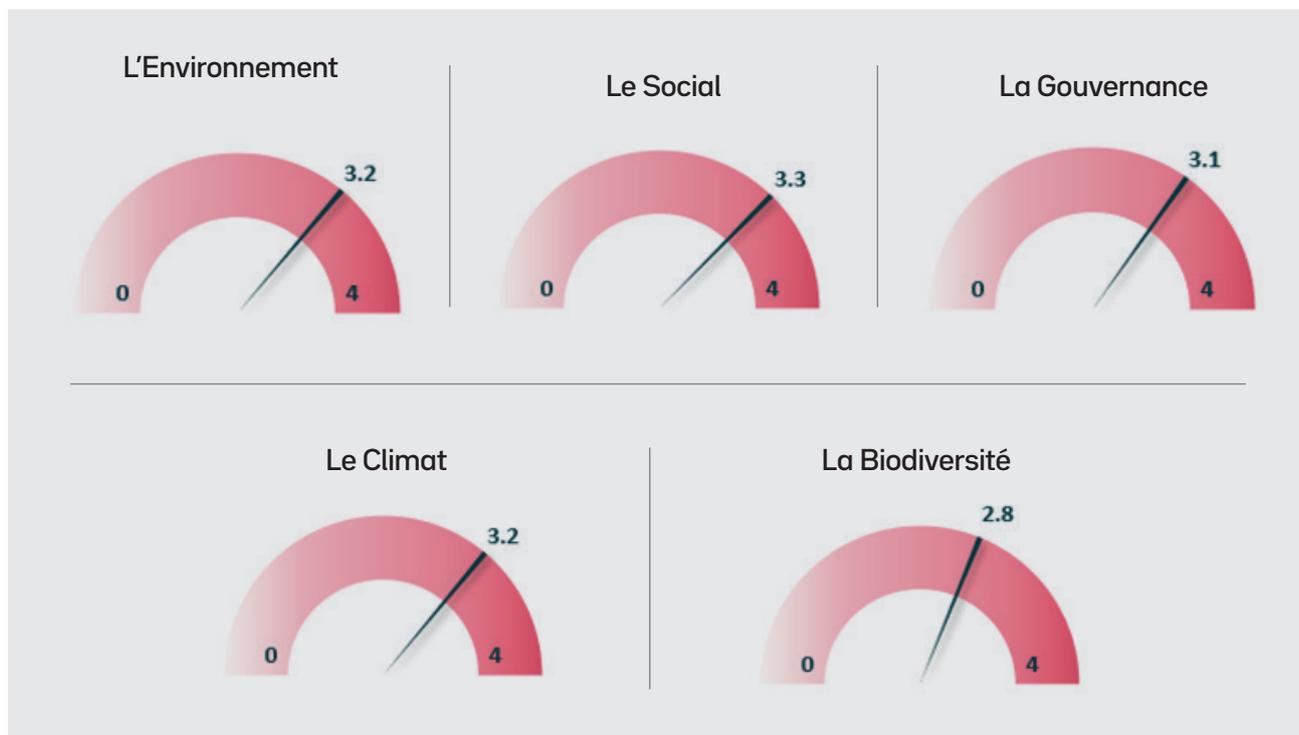
Au cours de son mandat de Vice-Président, Philippe Setbon a participé à plusieurs conférences sur le thème de l'ESG et du climat.

SONDAGE DE CONNAISSANCES ESG DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Une enquête est réalisée chaque année auprès de l'ensemble des membres du Comité Exécutif. Les questions portent sur leur niveau de connaissance et d'expertise sur les thèmes suivants : l'environnement, le social, la gouvernance, le climat et la biodiversité.

Le niveau 1 correspond à un niveau de connaissance faible et le niveau 4 représente un très haut niveau d'expertise.

L'amélioration des scores par rapport à l'année précédente est le résultat, notamment, d'une campagne de sensibilisation et de formation sur ces sujets.



Source : Ostrum AM, mars 2022

1.3. ORGANISATION DES MÉTIERS AUTOUR DU CLIMAT

ORGANISATION DE LA RSE AU SEIN D'OSTRUM AM

Située au sein de la Direction Communication & RSE (qui dépend directement du Directeur Général), la RSE est composée de 2 ETP¹. Sa mission est d'identifier l'ensemble des impacts de la société sur ses parties prenantes et de traiter ses impacts en coordination avec les différents métiers.

Les axes de responsabilité qu'Ostrum AM souhaite porter vis à vis de ses collaborateurs, de ses clients, des émetteurs, de la Place financière et de la société au sens large sont formalisés au sein d'une politique RSE, elle-même déclinée en plan d'actions et en objectifs.

L'impact d'Ostrum AM sur l'environnement et sur le réchauffement climatique est un enjeu fondamental qui est traité à la fois sous l'angle du fonctionnement de l'entreprise et sous l'angle de son activité de gestionnaire d'actifs.

La stratégie RSE d'Ostrum AM a été définie comme suit :

Amplifier son engagement et son impact en :

- engageant ses collaborateurs ;
- éclairant ses clients ;

- influençant les émetteurs ;
- contribuant aux réflexions de Place ;
- ayant un impact positif sur son écosystème.

ORGANISATION DE L'ISR AU SEIN D'OSTRUM AM

L'ESG, et notamment le climat, joue un rôle prépondérant dans les équipes de la Direction Recherche et ISR.

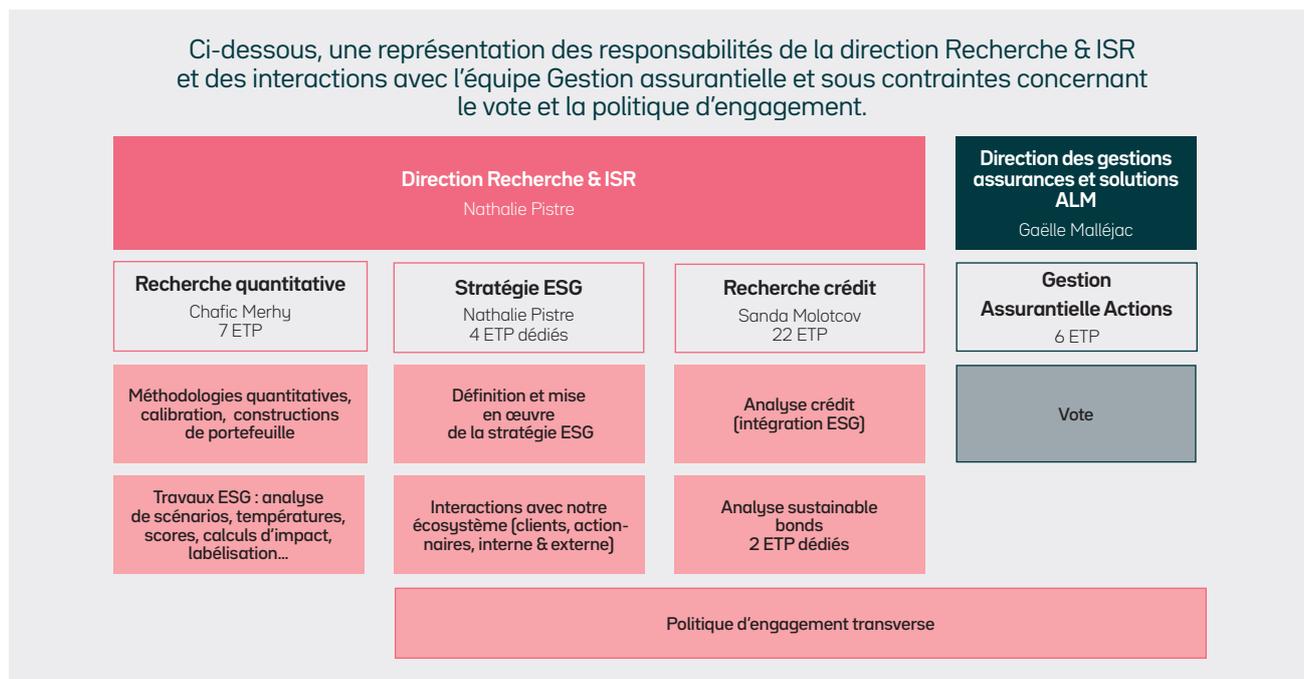
Ostrum AM est activement engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et dans la transition vers une économie bas carbone. Le développement d'offres et de produits répondant aux politiques climat de ses clients (portefeuille à impact carbone maîtrisé, exclusions ciblées, produits contribuant à la transition énergétique...) reste toujours une priorité.

Toutes ces actions sont menées par la direction Recherche et ISR : la recherche crédit, à travers sa connaissance approfondie des émetteurs, la recherche quantitative qui participe à la création d'outils de calculs d'intensité carbone des portefeuilles et d'alignement sur les scénarios climatiques et l'équipe stratégie ESG qui apporte son expertise transverse sur tous ces sujets.

1. ETP : Equivalent Temps Plein. Cette notion correspond à une activité exercée sur la base d'un temps plein soit à hauteur de la durée légale.

L'ISR AU SEIN D'OSTRUM AM

Ci-dessous, une représentation des responsabilités de la direction Recherche & ISR et des interactions avec l'équipe Gestion assurantielle et sous contraintes concernant le vote et la politique d'engagement.



La Direction Recherche et ISR est subdivisée en trois sous-directions :

- **La recherche crédit** : elle est en charge de l'analyse crédit des émetteurs avec l'intégration des aspects ESG. Dans un cadre d'analyse bien défini, les éléments ESG et climatiques sont systématiquement intégrés, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur. Ces travaux seront développés dans la partie 3. Deux analystes spécialisés enrichissent l'expertise Sustainable bonds (obligations vertes, obligations sociales, obligations durables...).
- **La recherche quantitative** : elle est en charge des méthodologies quantitatives, de calibration et construction de portefeuilles et intègre une forte dimension ESG et climatique, dont l'analyse de scénarios, de températures, scores, calculs d'impact, labellisation...
- **La stratégie ESG** : il est important de souligner que l'ensemble de la gestion d'Ostrum joue un rôle crucial dans l'intégration ESG. Afin de renforcer la démarche de gérant responsable, il a été décidé de créer en 2020 une équipe stratégie ESG transverse, composée de 4 ETP et plus particulièrement dédiée à la supervision de ces sujets et à la prise en charge de tous les besoins transverses ESG, ainsi que plusieurs grandes thématiques.
 - À partir de travaux de veille, l'équipe mène une réflexion, afin de former des propositions de Politiques et Stratégies ESG. Elle met également en place la gouvernance et la comitologie associée et définit les procédures. Elle a un rôle d'animation de ces Politiques, en pilotant des groupes de travail et des comités dédiés et en assistant les équipes de gestion au quotidien. Elle assure aussi un suivi de nos clients et les accompagne dans leur

réflexion sur les différentes politiques ESG et certains éléments de reporting et d'analyse. Enfin, l'équipe est en charge de la communication interne et externe sur ces sujets avec des reportings spécifiques, et plus spécifiquement prend en charge les demandes des régulateurs.

- L'équipe travaille en particulier sur la définition de notre politique climat. Pour ce faire, et en fonction des sujets, l'équipe mène des travaux et coordonne l'intervention de différents experts. Par exemple, elle a récemment proposé une nouvelle politique d'exclusion charbon et des axes d'engagement ciblant directement le climat (voir partie III). De nouvelles politiques d'exclusion sont à l'étude. Elle coordonne aussi les travaux sur l'alignement climatique des portefeuilles.

LES CONTRÔLES PERMANENTS

Le dispositif des contrôles permanents s'appuie sur une organisation qui regroupe au sein de la Direction des Contrôles Permanents le Département de la Conformité, le Département de Contrôle Interne et le Département Sécurité du Système d'Information et Continuité d'Activité.

Au sein de ce dispositif, le Contrôle Interne a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de la cohérence de l'ensemble du dispositif de contrôle du risque et du respect de la réglementation. Il veille notamment au :

- respect des procédures, de l'existence et de l'efficacité des contrôles de premier niveau réalisés par les Métiers d'Ostrum AM ;
- respect des engagements réglementaires et contractuels.

Le Contrôle Interne élabore en ce sens le plan de contrôle annuel de la société. La fréquence et les objec-

tifs des contrôles y sont définis. Les contrôles suivants, non exhaustifs, peuvent être menés sur :

- le respect des règles de gestion ISR, dans le cadre des critères de labellisation ISR et de leur transparence vis-à-vis des investisseurs ;
- la conformité aux évolutions du label ISR ;
- la conformité aux règlements européens SFDR et Taxonomie, visant à favoriser la transition énergétique et écologique, et à prévenir les dommages environnementaux ;
- le respect des contraintes et des engagements contractuels en matière de finance durable inscrits dans les documents réglementaires ;
- le dispositif de suivi des risques, dont les risques extra-financiers et leurs indicateurs associés ;
- le dispositif de gestion des données référentielles, dont les indicateurs ESG ;
- la disponibilité et la traçabilité des indicateurs ESG dans les outils informatiques ;
- l'application de la politique de vote (politiques d'exclusion sectorielles, politique charbon, politique pétrole et Gaz [en cours de mise en place] ;
- la conformité et l'exhaustivité des informations requises par la loi de Transition Énergétique [Art. 173] et la loi Énergie Climat [Art. 29].

Les résultats de chaque contrôle sont formalisés dans des rapports de contrôle et validés par le Responsable du Contrôle Interne. Les constats et recommandations sont présentés aux métiers concernés.

Le Contrôle Interne effectuée à fréquence régulière le suivi des recommandations, de façon à veiller à ce que les actions correctrices soient suivies d'effet et contribuent à la diminution des risques.

Dans le cadre de sa mission de conseil, la Conformité accompagne les collaborateurs d'Ostrum AM dans la compréhension des réglementations applicables et valide les documents destinés aux clients ou tiers sur les offres, produits et expertises d'Ostrum AM autour de l'ESG et du climat.

La Sécurité du Système d'Information et Continuité d'Activité a pour mission de mettre en œuvre un dispositif de continuité d'activité permettant de couvrir des scénarios d'indisponibilité du bâtiment, du système d'information et/ou des compétences, quelles qu'en soient les causes. Le risque climatique (inondation, intempéries, canicule...) est inclus dans les scénarios de sinistre étudiés.

Dans une démarche d'amélioration continue, la robustesse du dispositif est assurée par un maintien en condition opérationnelle incluant une revue des scénarios de risques et de la stratégie de continuité métier et IT, ainsi que la tenue d'exercices annuels.

LA DIRECTION DES RISQUES

La Direction des Risques est composée des Risques Opérationnels, des Risques de Marché, de Crédit et d'Investissements.

1) Risques Opérationnels

La Direction des Risques rend compte à la Direction Générale du dispositif de maîtrise des risques opérationnels d'Ostrum AM dans sa globalité.

Une fois par an, la cartographie des risques opérationnels est présentée et validée. L'objectif de cette cartographie est de présenter et de qualifier les zones de risque. Le prisme des risques climatiques/sociaux et environnementaux est ainsi intégré dans différents risques.

Dans la cartographie actuelle, les risques climatiques sont appréhendés de manière transverse et impactent différents risques. Ainsi, ils sont naturellement présents dans le risque « Interruption d'activité (système d'information, immeuble, personnel) » en cas d'inondation ou de tempête, par exemple, mais également à travers les données/informations à gérer/reporter dans des risques tels que :

- la défaillance dans le processus d'élaboration/de diffusion de la documentation commerciale ou des prospectus ;
- la défaillance dans la mise en œuvre de la stratégie d'investissement d'un portefeuille ;
- la défaillance dans le processus de gestion des contraintes contractuelles ou réglementaires des portefeuilles ;
- la défaillance dans la définition ou la mise en œuvre de la politique de vote ;
- la défaillance dans le processus d'élaboration et/ou de diffusion des reportings clients ;
- la défaillance dans le processus d'élaboration ou de diffusion des reportings réglementaires.

Tout incident déclaré par les métiers est analysé et suivi jusqu'à sa résolution et peut amener les Risques Opérationnels à émettre des recommandations qui seront mises en œuvre par les métiers, afin de diminuer les impacts et/ou la fréquence d'occurrence de ces risques.

2) Rôle de la Direction des Risques dans les processus de gestion ESG-ISR

La Direction des Risques est garante du respect des critères extra-financiers pour la gestion des portefeuilles. Ses équipes participent à l'élaboration des listes d'exclusions et d'émetteurs sous surveillance, mettent à jour ces listes dans les outils de contrôles et monitorent les investissements et désinvestissements dans le respect des politiques d'Ostrum AM et des clients. Ils sont également en charge de la validation des critères ESG-ISR au sein des processus de gestion, de la validation des formules de calcul des indicateurs, de l'implémentation des contrôles de deuxième niveau et de la surveillance du respect des contraintes d'investissements. Enfin, la Direction des Risques participe aux due diligence pour la sélection des data providers, à la définition et au déploiement du cadre interne pour les risques ESG. Les risques extra-financiers sont désormais intégrés au Comité Risques Financiers et Performances qui a été renommé à cette occasion Comité Risques Financiers, ESG et Performances, et dont le quorum inclut désormais un représentant de la Recherche ESG.

1.4. COMITOLOGIE ET GROUPE DE TRAVAIL AUTOUR DU CLIMAT

Ostrum AM a mis en place plusieurs comités et groupes de travail qui traitent des questions climatiques :

- Comités sectoriels ;
- Comité Worst Offenders ;
- Groupe de travail TCFD ;
- Comité Finance Durable ;
- Comité Risques financiers, ESG & performances ;
- Comité Risques opérationnels ;
- ESG ONE

COMITÉS SECTORIELS

Ces comités traitent des politiques sectorielles, telles que le charbon, l'armement, le tabac ou encore « Pétrole et Gaz », à paraître dès 2022.

Ces comités arbitrent et valident les listes d'exclusion des différents secteurs concernés, y compris dans la validation des exceptions à ces listes.

Les collaborateurs de la gestion sont autorisés à demander une exception d'applicabilité à un émetteur dans de rares occasions, et à condition de présenter un dossier solide et bien documenté devant ce Comité pour validation. Les membres de l'équipe Stratégie peuvent aussi émettre un avis sur la question.

Ces comités regroupent la Gestion (Directeur des Gestions, N-1 du Directeur des Gestions et membres de la gestion ayant apporté une contribution à l'étude), la Direction des Risques et la Direction de la Conformité. Un rapport de ces comités est réalisé et transmis à la Conformité.

COMITÉ WORST OFFENDERS

Ostrum AM a développé un processus interne et a créé un groupe de travail Worst Offenders, ainsi qu'un comité Worst Offenders. Le groupe de travail Worst Offenders, composé des représentants de l'analyse crédit, des gestions et de l'équipe Stratégie ESG, analyse les entreprises/controverses pour lesquelles il reçoit des alertes (en provenance de fournisseurs de données ou de la gestion) et présente ensuite ses recommandations au comité Worst Offenders pour validation.

Le Comité Worst Offenders regroupe la Gestion (Directeur des Gestions, N-1 du Directeur des Gestions et membres de la gestion ayant apporté une contribution à l'étude), la Direction des Risques et la Direction des Contrôles Permanents.

À la suite d'un processus très encadré, le comité Worst Offenders peut aller jusqu'à exclure des portefeuilles des émetteurs qui auraient eu une controverse très importante. Si le comité estime que la controverse ne justifie pas une exclusion des portefeuilles, mais que celle-ci mérite tout de même un suivi, l'émetteur sera placé sur la « Watch List » et fera donc l'objet d'une surveillance.

Les listes des émetteurs ciblés sont actualisées au minimum chaque année, et autant que nécessaire au regard de l'évolution des pratiques des émetteurs.

Ainsi, plusieurs entreprises ont été placées sur la liste des Worst Offenders et ont donc été exclues des fonds ouverts gérés par Ostrum AM pour des controverses graves liées à la pollution.

GROUPE DE TRAVAIL TCFD

Le groupe de travail TCFD est composé de la Directrice Recherche & ISR, de son équipe transverse Stratégie ESG, de la Responsable RSE, et d'un représentant de la Direction des Risques. Sa mission est d'analyser la politique et l'organisation d'Ostrum AM au regard des recommandations de la TCFD, de formaliser la situation au sein d'un rapport et d'initier des actions qui permettraient de mieux répondre au cadre référent fixé par la TCFD.

Ce groupe a été créé en 2020 et se réunit 6 fois par an.

COMITÉ RSE-FINANCE DURABLE

Le Comité RSE, rebaptisé Comité Finance durable en 2021 a pour principales missions : s'assurer de la cohérence entre la stratégie Corporate RSE et ses déclinaisons, notamment en politiques d'investissement, identifier en prospectif les sujets RSE et ESG, prioriser et suivre les projets ESG et RSE, et partager à la fois les orientations et les priorités au plus grand nombre dans l'entreprise. Les membres de ce comité sont les responsables métiers : les métiers du pôle Gestion et du pôle Développement, la DRH, les Risques et la Conformité, l'IT, la Communication et la RSE et la présidence est assurée par le Directeur Général. Ce comité est trimestriel.

COMITÉ RISQUES FINANCIERS, ESG & PERFORMANCES

La Direction des Risques rend compte à la Direction Générale du dispositif de contrôle des risques financiers d'Ostrum AM dans sa globalité. Elle présente les indicateurs de risque propres à chaque grande famille de risques financiers (marché, crédit et contrepartie, liquidité, modèle), ainsi que des éléments pour expliquer la performance des différents portefeuilles et processus de gestion. Elle met en lumière les dépassements et anomalies constatés au cours de la période.

Le comité couvre désormais la dimension extra-financière avec pour objectif de mesurer, consolider et encadrer les risques ESG d'Ostrum AM, en particulier sur la dimension climat.

COMITÉ RISQUES OPÉRATIONNELS

Le Comité des Risques Opérationnels rend compte trimestriellement à la Direction Générale du dispositif de

maîtrise des risques opérationnels d'Ostrum AM dans sa globalité. Il est composé des membres du Comité Exécutif, des responsables des différents départements d'Ostrum Asset Management et du RSSI.

Il est animé par le Responsable des Risques Opérationnels et a pour objet de :

- présenter la synthèse des incidents et des pertes ;
- valider les plans d'action présentés par l'équipe, désigner les responsables et les échéances cibles correspondantes ;
- présenter un suivi des plans d'actions antérieurs et des indicateurs de risques.

COMITÉ ESG ONE

Le comité ESG ONE est chargé de veiller au déploiement opérationnel de la stratégie ESG. Il établit avec les métiers la feuille de route pluriannuelle, les chantiers à entamer, les investissements et le calendrier à établir pour prioriser et coordonner l'ensemble des briques nécessaires à la mise en œuvre des ambitions d'Ostrum AM en matière de finance durable. Ce comité se réunit toutes les 2 semaines, avec les représentants des principaux métiers, du fait de sa transversalité. Il rapporte régulièrement au Comité Exécutif et organise des groupes de travail ad hoc en fonction des objectifs. En 2021, un groupe dédié aux risques climatiques et un autre sur les données climat ont été organisés.

1.5. INCITATIONS ET SENSIBILISATION DE NOS COLLABORATEURS

SENSIBILISATION

La finance durable étant au cœur de la stratégie d'Ostrum AM, il a été décidé de sensibiliser l'ensemble des salariés, quel que soit leur métier, aux enjeux de la finance durable, en s'assurant de la bonne compréhension des raisons de son implication et de sa volonté d'accroître son expertise dans ce domaine, dans un contexte réglementaire, environnemental et social. Ainsi, après avoir, en 2020, proposé à l'ensemble des collaborateurs des formations sur l'ESG, Ostrum AM a choisi de faire un focus sur la biodiversité en 2021.

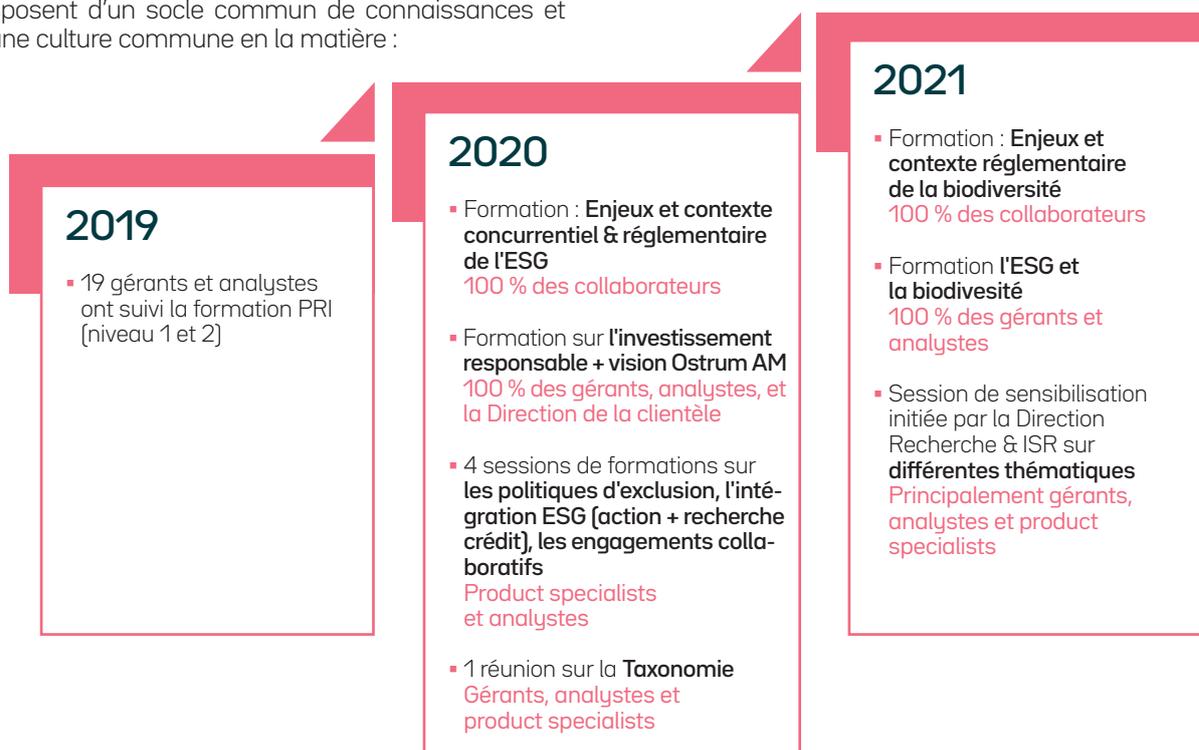
Ainsi, en 2021, ont été mis en place 2 modules biodiversité :

1. Une formation obligatoire pour initier l'ensemble des collaborateurs aux enjeux biodiversité et de capital naturel appliqués à une société de gestion, afin qu'ils disposent d'un socle commun de connaissances et d'une culture commune en la matière :

- connaître l'impact économique et financier de la perte de biodiversité ;
- comprendre les implications de ces impacts dans les portefeuilles de titres.

2. Une formation obligatoire pour 100 % des gérants et analystes et quelques experts des risques et contrôle permanent, des product specialists et Key Account managers pour approfondir les concepts et outils d'évaluation de l'empreinte biodiversité :

- identifier les bonnes pratiques, les outils de mesure et les risques et opportunités d'investissement ;
- disposer des clés pour une approche stratégique crédible sur un portefeuille.



INCITATIONS

En matière de politique de rémunération, l'ensemble des membres du Comité Exécutif ont une partie de leur rémunération variable liée à des indicateurs définis au sein de la politique RSE.

Un certain nombre d'ambitions énoncées dans le plan d'actions RSE ont été sponsorisées par les membres du Comité Exécutif et ont été inscrites dans leurs propres objectifs personnels, liés à la rémunération variable.

21 thèmes de réflexion ont été identifiés pour définir les indicateurs de performance liés à la RSE autour des 5 responsabilités portées par Ostrum AM :

- engager nos collaborateurs ;
- éclairer nos clients ;
- influencer les émetteurs ;
- contribuer aux réflexions de Place ;
- avoir un impact positif sur notre écosystème.

La réalisation de ces objectifs compte pour 7,5 % de la rémunération variable.

Au niveau des équipes de gestion, les équipes Recherche Crédit et Stratégie ESG ont leurs rémunérations variables indexées sur des objectifs d'intégration ESG et la mise en œuvre de la stratégie de gestion responsable. Des critères spécifiques sont pris en compte dans l'évaluation des gérants et analystes selon leur pôle d'appartenance.

Pour les analystes et gérants actions les critères sont :

- le nombre d'entreprises analysées avec intégration de l'ESG ;
- le nombre d'analyses extra-financières spécifiques ;
- le nombre de controverses sur lesquelles ils ont collaboré avec la stratégie ESG ;
- le nombre d'engagements sur des thématiques ESG menées, en particulier, dans le cadre des campagnes d'engagement spécifiques (charbon/Pétrole et Gaz...).

Pour les gérants, les critères sont :

- le succès de la labélisation des fonds en fonction du planning ;
- la capacité à faire évoluer les portefeuilles pour passage en article 8 ;
- l'intégration des politiques ESG des investisseurs pour les gestions dédiées (scores/exclusion, etc.).

Pour 2022, ces différents éléments seront tracés et pris effectivement en compte dans les notes attribuées aux gérants/analystes qui servent de base pour la détermination de leur variable.

1.6. RESSOURCES EXTERNES TECHNIQUES

Pour produire une analyse ESG et climatique intégrée pertinente, les équipes d'Ostrum AM s'appuient sur des données ESG et climatiques, tant qualitatives que quantitatives, sélectionnées collectivement pour leur pertinence, leur couverture et leur complémentarité. Ces différentes sources, ainsi que les échanges directs et réguliers avec le management des sociétés sont disponibles pour les équipes de gestion d'Ostrum AM.

Ainsi, concernant les émissions carbone et l'alignement climatique, les équipes peuvent s'appuyer sur l'expertise de notre provider Trucost. En effet, celui-ci fournit des informations sur les émissions carbonées, les intensités carbone, ainsi que des alignements climatiques pour les entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans le portefeuille.

Concernant les politiques sectorielles intégrant une dimension climatique, les équipes intervenant sur le climat utilisent les données charbon fournies par la GCEL (Global Coal Exit List), afin de pouvoir identi-

fier les entreprises exclues de nos investissements au titre de notre politique charbon. De la même manière, les équipes se baseront sur les données sur le pétrole et le gaz fournies par la GOGEL (Global Oil & Gas Exit List) pour appliquer notre future politique sur ce secteur.

Concernant les indicateurs climatiques, en sus des éléments fournis par Trucost précédemment cités, nous faisons également appel à d'autres fournisseurs de données, MSCI et Vigeo, dont certains indicateurs sont pris en compte dans le pilier transition énergétique du modèle de notation ESG nommé GREaT¹.

De plus, il arrive que les équipes en charge de l'intégration climat soit amenées à regarder des données fournies par des sources externes, telles que Climate Action 100+, Carbon Tracker ou encore Science Based Target Initiative, afin de compléter leur recherche.

1. Notation extra-financière GREaT en 4 piliers : Gouvernance responsable, gestion durable des Ressources naturelles et humaines, transition Énergétique, développement des Territoires

Tableau récapitulatif des principales sources de données externes

FOURNISSEUR	PÉRIMÈTRE	DESCRIPTION
ISS OEKOM (https://www.issgovernance.com/library/iss-oekom_sustainability_solutions_assessment/)	Vote	<ul style="list-style-type: none"> Met à disposition la plateforme de vote (plateforme permettant la transmission des votes aux teneurs de compte) ; Analyse et formule les recommandations de vote les plus appropriées, selon la politique de vote conçue et communiquée par Ostrum AM ; Si aucune indication de vote n'est fournie par Ostrum AM, ISS exerce le vote selon sa meilleure interprétation de la politique de vote conçue par Ostrum AM ; Transmet les votes au teneur de compte.
SDG INDEX (https://www.sdgindex.org/)	Souverain ESG	<ul style="list-style-type: none"> Scoring des critères ESG à travers l'atteinte des objectifs de développement durables des États. Le scoring est également utilisé pour les Supranationals et les Agences.
TRUCOST (https://www.sdgindex.org/)	Corporate carbone	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des critères carbone des Corporates et des souverains/émetteurs.
	Corporate 2DA	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des valeurs entreprises au regard des scénarios de réchauffement climatique (1,5°C, 2°C...) pour alignement ou non avec les Accords de Paris.
	Corporate - obligation verte/sociale/sustainable	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation du caractère vert/social/sustainable d'une obligation émise par un corporate et enrichissement du flag par un certain nombre de données sur le green bond et son émetteur.
CDP (https://www.cdp.net/en)	Corporate carbone	<ul style="list-style-type: none"> Fournit les émissions carbone déclarées par les entreprises. La recherche ESG utilise ce fournisseur de données pour certains clients, afin d'évaluer les émetteurs les plus impactants des portefeuilles et calculer des empreintes carbone.
SUSTAINALYTICS (https://www.sustainalytics.com/)	Corporate ESG	<ul style="list-style-type: none"> Fournit des alertes et les analyses associées pour les émetteurs en infraction par rapport aux standards internationaux (englobant les UN Global Compact, Guidelines OCDE, principes directeurs de l'OIT). Ces données (disponibles pour nos clients) sont utilisées par la stratégie ESG dans le cadre de l'exclusion des émetteurs impliqués dans les controverses graves (dits «Worst Offenders»).
	Exclusion Worst Offenders	
BLOOMBERG (https://www.bloomberg.com/professional/solution/sustainable-finance/)	Flag Green bonds	<ul style="list-style-type: none"> Fournit des informations sur la validation du caractère Green, Social ou Sustainable d'une obligation. Cette information peut être utilisée par la stratégie ESG, afin de connaître la part de ce type d'obligation en portefeuille.
URGEWALD Global Coal Exit List (GCEL) & Global O&G Exit List (https://www.coalexit.org/ & https://gogel.org/)	Corporate	<ul style="list-style-type: none"> Fournit une liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL) et du pétrole et du gaz (GOGEL). Ces listes sont utilisées pour étudier les émetteurs impliqués dans ces deux secteurs. Elles servent également de base à la réflexion et à l'élaboration de nos politiques sectorielles et de notre liste d'exclusion.
MSCI (https://www.msci.com/)	Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> Fournit des indicateurs ESG dont certains sont des sous-jacents à la notation GREaT. Ce fournisseur fournit également des analyses ESG qualitatives des émetteurs pouvant être utilisées par la recherche.
VIGEO (https://vigeo-eiris.com/)	Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> Fournit des indicateurs ESG dont certains sont des sous-jacents à la notation GREaT. Ce fournisseur fournit également des analyses ESG qualitatives des émetteurs pouvant être utilisées par la recherche.
Climate Action 100+ (https://www.climateaction100.org/)	Corporate carbon	<ul style="list-style-type: none"> Fournit des données utilisées par la recherche crédit, afin de suivre les avancées des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques.
Science Based Target initiative (SBTi) (https://sciencebasedtargets.org/)	Corporate 2DA	<ul style="list-style-type: none"> Fournit les noms des entreprises qui ont formulé un objectif climatique validé par la science. Cette base de données, reconnue dans le secteur, est utilisée par la recherche dans le cadre de l'analyse des émetteurs.
Carbon tracker (https://carbontracker.org/?lang=fr)	Corporate Carbon	<ul style="list-style-type: none"> Fournit des données sur l'alignement des CAPEX avec les scénarios climatiques des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics.

1.7. CONTRIBUTION À LA DÉFINITION DE STANDARDS ET RÉCOMPENSES

Ostrum AM a également la volonté de perfectionner et d'appliquer sa politique d'investissement responsable en contribuant à la mise au point de normes ESG et en assurant leur promotion. La société joue un rôle

actif dans les initiatives du secteur qui visent l'amélioration et la normalisation des pratiques d'investissement responsable.

En 2021, Ostrum AM était signataire de :



Ostrum AM est, depuis 2008, signataire des six principes des Nations Unies pour l'investissement responsable visant à promouvoir des pratiques d'investissement responsable à l'échelle internationale. Les organisations signataires doivent remplir un questionnaire annuel sur leurs pratiques d'investisseur responsable et publier un rapport de suivi.



Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif, anciennement appelée « Carbon Disclosure Project » jusqu'à fin 2012. Elle détient une base de données mondiale des plus importantes sur la performance environnementale des villes et des entreprises. Le CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures, afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Ostrum AM est signataire direct depuis 2018 et répond à l'enquête CDP depuis 2010.



L'IIGCC compte plus de 230 membres, principalement des fonds de pension et des gestionnaires d'actifs, répartis dans 15 pays, avec plus de 30 billions d'euros d'actifs sous gestion. Ostrum AM est membre de l'Institutional Investors Group on Climate Change, qui est l'organe européen pour la collaboration des investisseurs en matière de changement climatique et la voix des investisseurs qui prennent des mesures pour un avenir prospère et sobre en carbone. L'IIGCC joue un rôle clé dans l'exécution des initiatives des investisseurs mondiaux et collabore étroitement avec d'autres réseaux d'investisseurs.



Le Forum pour l'Investissement Responsable a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires et de citoyens. Depuis, ils ont été rejoints par des investisseurs. Ostrum AM participe au FIR en direct depuis 2019.



UN Global Compact est une initiative volontaire fondée sur les engagements du DGE de mettre en œuvre des principes universels de durabilité et de prendre des mesures pour appuyer les objectifs des Nations Unies. Ostrum AM en 2019 adhère aux principes de l'UN Global Compact par l'intermédiaire de Natixis, signataire de cette initiative.



L'EFAMA est le porte-parole de l'industrie européenne de la gestion d'investissement, représentant 28 associations membres, 59 sociétés membres et 22 membres associés. Ostrum est membre du comité permanent de la gérance, de l'intégrité du marché et de l'investissement ESG. Ostrum AM participe à des groupes de travail sur les thèmes de l'investissement responsable et de la gouvernance d'entreprise.



L'Association française de la Gestion financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. L'AFG soutient également les thèmes ESG à travers les travaux d'un comité spécial dont Ostrum AM est membre. Philippe Setbon (CEO d'Ostrum) est vice-président de l'Association française de la gestion d'actifs (AFG) et Nathalie Pistre (Directrice Recherche et ISR) a été nommée en 2021 à la commission de Finance Durable.



L'International Capital Market Association (« ICMA ») est une association qui compte plus de 500 membres répartis à travers 60 pays. La mission de l'ICMA est de promouvoir la résilience et le bon fonctionnement des marchés internationaux de la dette. Les sujets prioritaires de l'ICMA portent sur les questions de réglementation, de marché et autres questions pertinentes relatives aux pratiques du marché impactant le fonctionnement des marchés de la dette au niveau international.



Les Green Bond Principles (GBP) et les Social Bond Principles (SBP) sont une initiative de l'International Capital Market Association (ICMA) dont l'objectif est d'établir des recommandations de transparence et de divulgation et de promouvoir l'intégrité dans le développement du marché des obligations vertes et sociales. En 2021, Nathalie Beauvir-Rodes, analyste senior obligations à impact d'Ostrum AM a été nommée membre de l'Advisory Council des Principes de l'ICMA.



La Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) est un groupe de travail dont l'objectif est de proposer des recommandations sur la manière de reporter et publier les risques et opportunités liés au changement climatique. Depuis 2020, Ostrum AM publie son rapport TCFD permettant de rendre compte de l'intégration des risques climatiques dans sa stratégie globale.

Ostrum AM contribue activement, au sein des groupes et instances de place et au niveau européen, à construire les standards d'investissement responsable de demain et à assurer la diffusion des enjeux et des pratiques RSE et ESG, et notamment ceux liés aux aspects climatiques.

Ostrum AM est membre du Comité Investissement Responsable de l'Association Française de Gestion Financière (AFG) et a également participé en 2021 à deux groupes de travail de l'AFG sur la création de guides pratiques relatifs au secteur « Oil and Gas » et à l'application de l'article 29 de la loi Énergie-Climat.

Ostrum AM participe également aux réflexions menées au sein du Forum pour l'Investissement Responsable¹ (FIR), dont l'objet est de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques.

Ostrum AM s'est, par ailleurs, engagée activement au sein de l'ICMA – International Capital Market Association² – et nous sommes membres de plusieurs instances et groupes de travail :

- Advisory Council of the Green Bond Principles and Social Bond Principles Executive Committee ;
- Social Bonds ;
- Climate Transition Finance ;
- Sustainability-Linked Bonds.

Ostrum fait également partie des sous-groupes de travail suivants au sein de la « Task Force on Sustainable Financial Products » de l'ICMA :

- Green CPs ;
- Green securitization ;
- Covered bonds ;
- Green repo.

En 2021, Ostrum AM s'est aussi engagée de manière plus approfondie en rejoignant la « Coalition pour la Transition juste³ », lancée en juin 2021 par Finance For Tomorrow. Cette coalition a pour but d'encourager les entreprises à intégrer la transition juste dans leurs stratégies. En s'associant aux investisseurs, entreprises, agences de notation extra-financières et autres parties prenantes engagés dans la transition juste, elle contribue aussi à faire émerger les meilleures pratiques. Elle a un triple objectif :

1. **encourager les entreprises** à intégrer la transition juste à leur stratégie environnementale en dialoguant de manière régulière avec elles ;
2. **promouvoir les meilleures pratiques** dans les secteurs d'activité les plus impactés par la transition environnementale ;
3. **faciliter la collaboration** entre investisseurs et entreprises.

Ostrum AM est leader du groupe de travail « Building and Construction » et travaille sur 3 enjeux : la

formation, l'inclusion et le développement urbain durable. Nous travaillons en ce moment à la sélection des entreprises et indicateurs pour mener les actions d'engagement.

Au-delà de sa participation aux différentes initiatives de place, Ostrum AM répond à des consultations initiées par les autorités françaises ou européennes, telles que la taxonomie, l'application des mesures du règlement sur la transparence des risques en matière de durabilité (SFDR) et le questionnaire IOSCO sur les questions liées à l'ESG et au climat.

Ostrum AM participe également à des événements divers sur des sujets liés à la finance responsable en général ou à des thématiques plus précises, comme la taxonomie et la biodiversité.

Par ailleurs, Ostrum s'engage aux côtés d'instances de place et d'autres sociétés de gestion en s'associant à des initiatives, afin d'influencer les émetteurs et entreprises à corriger leurs mauvaises pratiques en termes de climat, d'environnement, de social ou de gouvernance (détail des engagements – partie 3).

PARTICIPATION À DES TABLES RONDES

Afin de partager plus largement ses pratiques et convictions, Ostrum AM a participé, en 2021, à différentes tables rondes et événements sur l'ESG : Forum de l'Assurance, Forum ESG & Impact Investing, table ronde de l'AGEFI Hebdo, émission de BFM, l'Argus de l'Assurance. Elle a aussi publié de nombreuses tribunes.

Ostrum AM s'est d'ailleurs appuyée sur la COP 26 pour sensibiliser différents publics à la cause climatique, à travers de nombreux supports : tribune avec des regards croisés d'experts, newsletter consacrée à la COP 26, des vidéos sur les réseaux sociaux et des interventions sur BFM.

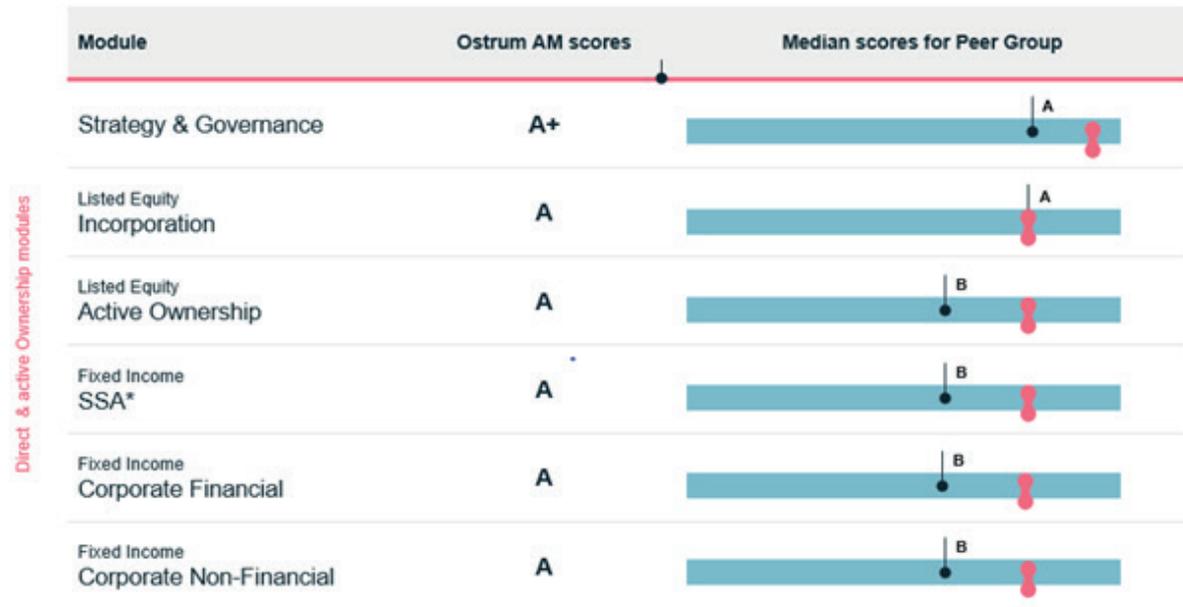
PRIX ET RÉCOMPENSES

- **Principles for Responsible Investment**



Ostrum AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI)⁴ depuis 2008. À l'occasion de ce 12^e anniversaire, la qualité et l'ambition de son approche de l'investissement responsable avait été une nouvelle fois reconnue et récompensée par d'excellentes notes (note A+ pour la stratégie et la gouvernance et notes A pour toutes les classes d'actifs sous gestion, détail ci-dessous) pour l'ensemble des modules sur lesquels elle est évaluée. L'évaluation 2021 n'est pas encore parue à ce jour.

1. <https://www.frenchsif.org/isr-esg/> - 2. <https://www.icmagroup.org/> - 3. <https://financefortomorrow.com/transition-juste/> - 4. L'échelle de rating se présente de A+ à E, A+ étant le rating le plus élevé et E étant le plus bas. À l'issue d'un exercice de reporting détaillé, les PRI attribuent une notation, établie sur une échelle à 6 niveaux, pour chaque module applicable. Le score médian du « peer group » est également communiqué pour permettre une mise en perspective des résultats sur une base relative. Le Module « Strategy and Governance » est applicable à tous les signataires ; les autres modules sont applicables dès lors qu'ils couvrent une catégorie supérieure ou égale à 10 % des encours. Pour en savoir plus sur le reporting ESG d'Ostrum AM, se référer à son PRI Transparency Report intégral, disponible en accès public sur le site internet des PRI.



Source : Rapport d'évaluation PRI 2020 d'Ostrum Asset Management.

* SSA: Organisations supranationales, États/gouvernements souverains, agences gouvernementales, entités infranationales.

▪ Reclaim Finance

Ostrum AM a été salué par Reclaim Finance¹ pour la qualité des nouveaux principes édictés pour sa prochaine politique « Pétrole et Gaz ». Elle a aussi obtenu de très bons scores dans le Coal Policy Tool.

Reclaim Finance souligne la pertinence des mesures annoncées, tant dans l'exclusion que dans le dialogue et l'engagement.

France	Gestionnaire d'actifs	Natixis - NIM - Ostrum
Projets		NA
Développeurs		9
Seuil relatif		10
Seuil absolu		10
Stratégie de sortie		10

1. <https://reclaimfinance.org/site/>

PARTIE 2

● STRATÉGIE : RISQUES ET OPPORTUNITÉS CLIMATIQUES IDENTIFIÉS ET LEURS IMPACTS

Au cours des dernières années, Ostrum AM a fait de l'identification des risques et opportunités climatiques l'une de ses priorités. Cela passe, notamment, par le travail des équipes de la Direction des Risques et de la Gestion qui intègrent de plus en plus la prise en compte de ces risques et opportunités dans leurs activités. La vision holistique des risques et opportunités climatiques vise les risques physiques et de transition, tant pour les entreprises dans lesquelles elle investit que pour elle-même. Il peut s'agir des risques de réputation, juridiques et réglementaires, opérationnels, stratégiques ou de marché.

En 2022, Ostrum AM sera en mesure d'aller beaucoup plus loin en identifiant, à l'aide d'un fournisseur de données, les risques physiques et de transition des émetteurs dans lesquels elle investit.

2.1. RISQUES ET OPPORTUNITÉS CLIMATIQUES IDENTIFIÉS

Afin d'identifier les risques susceptibles d'avoir un impact matériel dans ses investissements, une analyse complète est menée par secteur, couvrant ainsi l'ensemble des activités des entreprises dans lesquelles Ostrum AM a investi (processus que nous détaillerons dans la partie suivante). Ces différentes recherches lui permettent, non seulement de se concentrer sur les risques à court terme, plus visibles, car impactant dès aujourd'hui ses investissements, mais également de viser à anticiper les risques à moyen et long terme, parfois plus compliqués à envisager.

Les risques identifiés peuvent être regroupés en deux catégories : les **risques de transition** et les **risques physiques**.

LES RISQUES DE TRANSITION

« Les risques de transition sont les impacts financiers incertains (positifs et négatifs) qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone sur les acteurs économiques. Les risques de transition sont caractérisés par une incertitude « radicale » sur la nature de la trajectoire bas-carbone [ex : la tra-

jectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui restructure l'économie] et une incertitude plus « habituelle » sur les modalités de mise en œuvre de cette trajectoire en termes économiques et sociaux¹ ».

Les risques de transition regroupent donc l'ensemble des impacts découlant de la transition vers une économie à faible émission de gaz à effet de serre. Les accords de Paris signés, ainsi que les nombreuses initiatives visant l'objectif de neutralité carbone, encouragent les acteurs économiques à proposer des transitions fiables et performantes. Cette transition est donc vectrice de risques ou d'opportunités pour les entreprises.

LES RISQUES PHYSIQUES

« Les risques physiques sont les impacts financiers incertains qui résultent des effets directs du changement climatique sur l'activité [modification des températures moyennes et régimes de précipitations, augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques extrêmes...], sur les acteurs économiques et sur les portefeuilles d'actifs² ».

1. Définition donnée par I4CE : <https://www.i4ce.org/download/gestion-risques-climatiques-financiers/>. 2. Définition donnée par I4CE : <https://www.i4ce.org/download/gestion-risques-climatiques-financiers/>.

Il existe deux types de risques physiques :

▪ Risques physiques aigus

Les risques physiques aigus regroupent les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les cyclones et les inondations, renforcés par le réchauffement climatique. Ces risques aigus sont d'autant plus importants qu'il est difficile de les prévoir et les anticiper réellement. À l'inverse des risques physiques chroniques qui vont évoluer lentement dans le temps, les risques physiques aigus frappent par leur force sur un temps court. Ainsi, il est important pour toutes les organisations de cartographier ces phénomènes climatiques, car leur fréquence et leur force augmenteront continuellement.

Ces phénomènes peuvent avoir des conséquences graves sur le business model d'une entreprise. Par exemple, les dégâts sur les bâtiments peuvent impacter le cycle d'exploitation en ne permettant plus aux employés de travailler en toute sécurité. Les entreprises doivent rapidement être capables de dépenser des montants importants dans la rénovation.

Ainsi, les risques physiques peuvent engendrer des interruptions dans les chaînes d'approvisionnement, peuvent être répercutés sur la production, les ventes, et pourront éventuellement engendrer des pénalités de retard, augmentant ainsi le risque financier de l'entité.

▪ Risques physiques chroniques

Les risques physiques chroniques correspondent aux impacts issus des changements à plus long terme des modèles climatiques, ainsi qu'à la hausse des températures. Ils prennent en compte l'élévation du niveau de la mer et des océans, les modifications des précipitations (risque de stress hydrique ou d'inondation), mais également les vagues de chaleur et de froid. Ainsi, les impacts des risques physiques chroniques seront de plus en plus visibles dans le temps.

Pour donner un exemple, les entreprises/usines côtières peuvent être directement menacées par l'élévation du niveau de la mer. Les producteurs d'électricité, eux, sont menacés par les changements de précipitations. La création de nouvelles zones de stress hydrique constitue d'ailleurs un impact important sur les coûts d'exploitation des secteurs qui consomment une quantité importante d'eau. C'est le cas, notamment, des producteurs d'électricité hydraulique et des centrales nucléaires pour leur refroidissement.

Qu'ils soient physiques ou de transition, plusieurs grands types de risques et opportunités ont été identifiés sur les activités d'Ostrum AM : réglementaires et juridiques, liés au changement de marché, de réputation, opérationnels et stratégiques.

Risques et opportunités réglementaires

Ostrum AM prête une attention particulière aux **risques et opportunités réglementaires**. Ils peuvent avoir des impacts très importants et à court terme pour les entreprises dans lesquelles elle investit, comme pour elle-même.

Selon leurs secteurs et régions, les entreprises sont exposées à de nombreuses réglementations liées au carbone, à l'énergie et au changement climatique. Ces

risques sont d'autant plus importants pour les secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre. Les entreprises européennes sont notamment contraintes par le marché d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (EU ETS) depuis 2005. D'autres types de marché/taxe carbone sont également présents en Asie, au Canada et dans certains États des États-Unis. Aujourd'hui, à cause de prix trop bas, les systèmes de quotas/taxes peinent à faire la preuve de leur pertinence. Cependant, face au durcissement prévisible des réglementations sur les émissions de CO₂, les entreprises prennent les devants pour réduire leur empreinte carbone. Certaines entreprises commencent à fixer des prix internes de carbone, c'est-à-dire fixer un prix sur leurs propres rejets. D'autres lois sont régulièrement votées, découlant des engagements des pays à réduire leurs émissions de carbone.

Prenons l'exemple de deux secteurs particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre.

- Pour les sociétés pétrolières et gazières, l'augmentation du prix du carbone peut affecter significativement les comptes de l'entreprise par l'augmentation drastique des coûts. Si les risques environnementaux liés aux accidents continuent d'être suivis, les émissions de carbone et la transition énergétique sont des priorités de plus en plus importantes pour les sociétés pétrolières et gazières et leurs parties prenantes. En effet, depuis décembre 2019, avec les premières annonces de Repsol, les grandes entreprises européennes (Repsol, BP, Eni, Shell, Total) ont intensifié leurs engagements pour réduire leur empreinte carbone et aligner leurs activités sur l'Accord de Paris.
- Pour le secteur automobile, le règlement Euro 6 limite désormais les émissions de CO₂ à 95 gr/km. Les entreprises qui ne respectent pas cette réglementation s'exposent à des pénalités très importantes. Les amendes peuvent représenter des centaines de millions d'euros pour certains constructeurs automobiles.

Néanmoins, il existe également des opportunités liées à la réglementation pour ces secteurs.

- Les sociétés pétrolières et gazières doivent faire la démonstration de la résilience de leurs activités dans un monde sobre en carbone et de la manière dont les considérations climatiques sont intégrées dans leurs stratégies. Ainsi, la transition vers les énergies vertes et renouvelables ouvre à ces sociétés des opportunités commerciales importantes. Bien que ce changement de mix énergétique (ou bouquet énergétique) puisse être une opportunité de marché importante pour ce secteur, les investissements de départ pour y contribuer sont conséquents.
- Les constructeurs de pièces automobiles peuvent aussi profiter des évolutions réglementaires. En effet, la croissance des ventes de SUV, couplée avec le développement des voitures hybrides et électriques, a augmenté très fortement la diversité des pièces automobiles. Cette diversité leur permet d'étendre leur gamme et d'augmenter leurs marges sur certaines nouvelles pièces.

À titre d'entreprise, Ostrum AM se doit aussi de respecter l'ensemble des réglementations liées au climat, sous peine d'être pénalisée.

Risques et opportunités juridiques

Les **risques juridiques** sont également pris en compte et ont vocation à devenir de plus en plus importants dans un contexte de prise de conscience climatique accrue.

Par exemple, plusieurs ONG (dont Notre Affaire à Tous, la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), Oxfam France et Greenpeace France) soutenues par plus de 2,3 millions de citoyens ont décidé en 2019 d'assigner l'État en justice pour inaction face aux changements climatiques et non-respect de ses obligations internationales, européennes et françaises.

Le tribunal administratif de Paris a rendu le 3 février 2021 son jugement dans l'Affaire du Siècle : il reconnaît la responsabilité de l'État français dans la crise climatique, juge illégal le non-respect de ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et le juge responsable de préjudice écologique. Le tribunal reconnaît l'existence d'un préjudice écologique causé par une personne publique, alors que celui-ci était jusqu'ici réservé aux personnes privées.

Au niveau européen, la loi sur le climat votée en 2021 met fin à la protection des investissements fossiles accordée jusqu'alors par le Traité sur la charte de l'énergie. Ce texte largement méconnu, signé il y a plus de vingt ans, donne aux investisseurs la possibilité d'attaquer les gouvernements qui modifieraient leur politique énergétique. Un vrai risque pour l'Union européenne en pleine transition bas carbone, avec des indemnités qui pourraient s'avérer très élevées.

Le recours à la justice des ONG contre les entreprises qui ne font pas assez face à leurs responsabilités au niveau des impacts climatiques risque de s'intensifier dans les années à venir. Il est nécessaire de nous tenir informés de toutes ces actions en justice, afin de limiter les impacts sur nos investissements et de facto sur notre réputation.

Risques et opportunités liés aux changements de marché

Les **risques liés aux changements de marché** sont également regardés de près dans les investissements d'Ostrum AM.

Depuis quelques années, la demande est de plus en plus tournée vers des produits et services moins émetteurs de gaz à effet de serre ou plus responsables (bâtiments verts, véhicules propres, emballages sans plastiques...). Les entreprises ont fort intérêt à s'adapter à ces nouvelles demandes pour éviter de perdre des parts de marché, mais aussi pour en gagner de nouvelles.

Les changements de comportement des consommateurs, notamment dans le secteur de l'alimentation et des boissons, en sont des exemples significatifs. Les changements possibles dans la réglementation et les comportements des consommateurs concernant les composants et l'étiquetage des aliments a incité de nombreuses entreprises à travailler sur les recettes et les informations à communiquer sur les étiquettes, ainsi qu'à investir dans des ingrédients « plus verts ».

Les entreprises peuvent également transformer ces changements de tendance en opportunités. De nom-

breuses entreprises ont su créer de nouveaux marchés et ont pu améliorer leurs marges. D'ailleurs, au cours des dix dernières années, la plupart des entreprises de consommation alimentaire ont révisé leurs stratégies en introduisant des innovations en matière de produits et d'emballages. Il s'agit, notamment, de produits avec des appellations d'origine protégées, offrant un goût et une valeur nutritionnelle répondant aux préoccupations de santé et de bien-être. Malgré un surcoût important au départ, les entreprises peuvent alors fidéliser leurs clients et même développer des produits plus chers.

Risques de réputation

Pour une entreprise, les **risques de réputation** sont notamment dus aux évolutions des préférences des consommateurs, à la stigmatisation des secteurs ayant le plus d'impact sur le climat, ou encore aux préoccupations accrues des parties prenantes, qui peuvent toutes avoir un impact significatif sur sa réputation. La confiance de leurs clients, de leurs fournisseurs, des employés, des actionnaires... est essentielle au maintien des activités de l'entreprise.

Concernant Ostrum AM **en tant qu'entreprise**, la marque peut être « abîmée » si les parties prenantes (actionnaires, clients, ONG, salariés...) considèrent qu'elle n'est pas conforme avec ce qu'elles attendent en termes de gestion du risque climatique.

Risques opérationnels

Les **risques opérationnels** peuvent concerner aussi bien les activités (gestion, IT...) que les infrastructures d'une entreprise. Il s'agit, notamment, de pertes dues à une inadaptation aux changements climatiques.

Pour Ostrum AM, les risques opérationnels sont engendrés par le potentiel durcissement de la réglementation pouvant provoquer des investissements plus ou moins importants : norme des bâtiments avec des coûts de rénovation qui pourraient devenir plus importants, flotte de véhicules, augmentation du prix du carbone pour les émissions directes d'Ostrum AM, augmentation du coût de l'eau. L'augmentation des volumes de données extra-financières pour les risques physiques et de transition induit un risque opérationnel supplémentaire en cas de non mise à jour ou d'erreur.

Concernant le risque physique, les risques identifiés pour Ostrum AM sont dus à des événements extrêmes, tels que les canicules, les inondations, les intempéries, qui pourraient impacter la disponibilité du bâtiment, du système d'information et/ou des compétences, ou générer des coûts supplémentaires.

Risques stratégiques et commerciaux

La non prise en compte du risque climatique peut avoir un impact significatif sur la compétitivité et la part de marché d'une entreprise. En effet, le climat est aujourd'hui au cœur des préoccupations des clients institutionnels et le devoir de transparence, de plus en plus prégnant, leur impose de travailler avec une société de gestion qui s'assure de gérer le risque climat.

2.2. IMPACTS DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS IDENTIFIÉS SUR LES ACTIVITÉS D'OSTRUM AM

Les différents risques et opportunités climatiques identifiés dans les investissements d'Ostrum AM peuvent impacter ses activités. Tous les risques identifiés plus haut peuvent devenir matériels pour l'activité d'Ostrum AM.

Les risques climatiques peuvent être à l'origine de problématiques dans nos différentes gestions. Par exemple, les fraudes peuvent entraîner une perte de valeur de l'obligation/action, ce qui impacte directement et négativement la valeur de l'émetteur. Après un scandale, les obligations peuvent être fortement dépréciées, alors qu'elles étaient auparavant considérées comme très bien notées et sans risque de crédit.

Par ailleurs, le montant à verser en cas de condamnation (amendes, mais aussi réparation pour dommages et intérêts) peut fragiliser la robustesse financière d'une entreprise, et donc augmenter le risque de crédit. La qualité de remboursement de l'emprunteur peut être réduite, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de son titre, et donc un impact négatif sur la performance.

Comme discuté plus haut, les risques climatiques peuvent aussi être à l'origine de la perturbation de certains secteurs d'activité. Si les entreprises ne parviennent pas à s'adapter aux nouvelles tendances, leurs profils deviendront moins attractifs pour les investisseurs, car moins rentables. Il est donc essentiel qu'Ostrum AM les identifie pour éviter de subir des pertes. L'inverse (côté opportunité) est tout aussi important.

Les perturbations de production ou de vente engendrées par les risques physiques pourraient mener à une perte de valeur du titre et augmenter le risque financier pour Ostrum AM.

Par conséquent, Ostrum AM s'attache à surveiller les risques réglementaires, juridiques, réputationnels,

opérationnels ou liés aux changements de marché, des entreprises investies ou dans lesquelles les gérants souhaitent investir, car ces risques entraîneraient une perte financière directe pour Ostrum AM.

Si Ostrum AM cherche à minimiser les défauts potentiels de ses investissements, elle est aussi très attentive aux opportunités. Les entreprises qui réussissent à créer de nouveaux business/offre bas carbone (énergie renouvelables, consommation propre...) créent de facto de nouveaux revenus.

Ostrum AM utilise l'analyse de la matérialité des éléments ESG pour évaluer les risques sectoriels et/ou spécifiques et leur probabilité d'occurrence. Cette analyse nous permet d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Ajouter la recherche des éléments matériels ESG à l'analyse financière traditionnelle lui permet d'améliorer sa vision des risques de durabilité et la qualité des émetteurs à plus long terme.

Ostrum AM est convaincue que son devoir en tant que gestionnaire d'actifs est de prendre des décisions éclairées et d'utiliser toutes les informations disponibles, y compris des éléments ESG.

Par ailleurs, la réputation d'Ostrum AM peut aussi être entachée, en tant qu'investisseur, lorsque des controverses surviennent sur un titre ou si elle investit dans une entreprise avec de mauvaises pratiques ESG (financement de charbon, armes...).

Les ONGs sont d'ailleurs très attentives au financement des gestionnaires d'actifs.

2.3. ALIGNEMENT DE NOS INVESTISSEMENTS SUR UN SCÉNARIO 1,5°C

La méthodologie du calcul de la température des portefeuilles d'Ostrum AM et leurs alignements sur des scénarios climatiques est développée en partie 4.

Ce travail fait notamment l'objet de dialogues avec nos clients. Sur certains mandats, elle fait évoluer ses portefeuilles pour obtenir un meilleur alignement

avec des scénarios climatiques de 2°C ou 1,5°C. Ostrum AM n'est pas encore en mesure de fournir ces éléments sur l'ensemble de ses investissements. Néanmoins, c'est un point sur lequel elle va continuer de travailler en 2022.

2.4. RÉCAPITULATIF DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS IDENTIFIÉS POUR OSTRUM AM

Ce tableau résume la gestion et les visions de chacun des risques définis plus haut. Comme précisé en introduction, ce tableau est amené à évoluer en 2022 grâce aux apports d'un nouveau fournisseur de données.

Ostrum AM pourra donc aller beaucoup plus loin dans l'identification des risques physiques et de transition des émetteurs dans lesquels elle investit.

Horizon de temps	Risques de transition			Risques physiques			Description	Gestion du risque
	CT	MT	LT	CT	MT	LT		
Risque de réputation	moyen	fort	fort	faible	faible	moyen	Le risque de réputation correspond au risque d'image induit par une prise en compte insuffisante du risque climatique. Il s'applique aussi bien à Ostrum AM en tant qu'entité qu'à ses investissements.	Mise en oeuvre des politiques sectorielles et d'exclusion, notamment renforcement en 2020 de la politique de sortie du charbon et définition d'une politique sur le pétrole et le gaz en 2022. De plus, un dialogue régulier avec les entreprises permet de les sensibiliser aux risques et opportunités du changement climatique. Enfin, des contrôles de premier et deuxième niveau sont réalisés pour assurer le respect de l'ensemble des contraintes de gestion ISR-ESG des portefeuilles.
Risque opérationnel (gestion, IT, infrastructures)	moyen	moyen	moyen	faible	faible	moyen	Les risques opérationnels sont principalement liés à l'intégration des risques climatiques dans les processus de gestion. Les risques physiques pour Ostrum AM en tant qu'entreprise sont globalement limités au regard des infrastructures et de l'implantation géographique actuelle.	Ostrum AM se dote des moyens adaptés pour répondre aux enjeux du climat, en particulier en renforçant le processus de due diligence pour les fournisseurs de données ESG, mais également avec la mise en place d'outils et processus centralisés pour les besoins ESG. Les risques physiques liés à l'activité d'Ostrum AM en tant qu'entreprise sont intégrés au Plan de Continuité d'Activité.
Risque de marché et Risque de crédit	moyen	moyen	fort	faible	moyen	fort	L'intégration des risques physiques et de transition dans les processus de gestion permet d'anticiper les pertes potentielles que pourraient subir les portefeuilles du fait de l'alignement climat des investissements et des anticipations de prix du carbone.	Les critères ESG-ISR sont étroitement intégrés aux processus de gestion et progressivement enrichis. De plus, des analyses de matérialité induites par le risque dimantique sont menées lors de l'évaluation du risque de crédit ou du risque pays
Risque stratégique et commercial	fort	fort	moyen	faible	faible	moyen	Les investisseurs sont de plus en plus engagés pour lutter contre le réchauffement climatique et ont donc des attentes en la matière pour leurs investissements. Ne pas y répondre pourrait entraîner des conséquences négatives pour Ostrum AM avec des pertes de part de marché significatives.	Ostrum AM développe une stratégie de financement à faible émission carbone. Les risques climatiques sont intégrés dans les processus de gestion pour prolonger les engagements des clients en matière d'investissements responsables. Au-delà de la politique de gestion et de labellisation ISR (90 % des encours des fonds ouverts d'Ostrum AM ont le label ISR au 31/12/2021), Ostrum AM a significativement renforcé son exposition et sa stratégie en matière d'obligations durables, afin de participer activement au financement des projets soutenant la lutte contre le réchauffement climatique, la transition énergétique, ainsi que les projets à fort impact social et sociétal.
Risque juridique et réglementaire	moyen	moyen	fort	faible	faible	moyen	Risque de non-conformité vis-à-vis de la réglementation ou risque de contentieux avec les clients pour non-respect des engagements climat. Le renforcement de la réglementation sur le climat pour les sociétés de gestion d'actifs et les clients institutionnels met une pression supplémentaire sur cette typologie de risques.	Ostrum AM contribue activement aux initiatives de place en matière de lutte contre le réchauffement climatique et porte une grande attention à la veille réglementaire ESG, afin de mettre en oeuvre les meilleures pratiques.

Source : Ostrum AM, Mars 2022

CT : Horizon < 2 ans ■ MT : Horizon compris entre 2 et 5 ans ■ LT : Horizon >10 ans

PARTIE 3

GESTION DES RISQUES : IDENTIFICATION, ÉVALUATION ● ET GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG ET CLIMATIQUES

NOTRE PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

La mission d'entreprise d'Ostrum AM est de prolonger les engagements de ses clients par l'investissement et ainsi contribuer à leurs côtés à assurer les projets de vie, la santé et la retraite des citoyens européens. C'est pourquoi Ostrum AM s'est engagée sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 35 ans¹. Elle peut ainsi éclairer et accompagner ses clients, influencer les émetteurs et contribuer aux réflexions de la Place Financière.

L'ambition d'Ostrum AM en matière de gestion responsable conduit naturellement à impliquer un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans la mise en œuvre de cette même ambition.

Son approche ESG et Climat est globale et elle agit principalement à 3 niveaux, l'intégration, l'engagement et l'exclusion :

- Les risques environnementaux, sociaux, de gouvernance et climatiques sont pris en compte dans notre évaluation des sociétés et les opportunités sont capturées dans notre scénario de croissance et dans notre analyse de la qualité et des risques.
- Le dialogue établi avec les entreprises nourrit notre engagement, tant du côté des sociétés détenues en portefeuille que de celles émettrices d'obligations.
- Notre politique d'exclusion et de désinvestissement exclut les secteurs ou entreprises qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux.

Sa conviction est que les sociétés prenant en compte les critères ESG, dont le climat, bénéficient sur la durée d'une croissance de leurs résultats supérieure aux concurrents qui ne le font pas et font peser un moindre risque au niveau du crédit.

Ainsi, fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, sa démarche de gestion d'actifs responsable s'articule autour d'initiatives spécifiques en faveur du climat déclinées au quotidien par les équipes d'investissement selon les spécificités de leur classe d'actifs. Ostrum AM est fortement mobilisée pour une gestion responsable pertinente et ambitieuse, génératrice de performance sur le long terme et porteuse de valeur ajoutée pour nos clients.

Sa philosophie d'investissement se décline sur les risques de durabilité : [voir notre politique en matière de risques de durabilité](#)

1. À travers des opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum AM le 1^{er} octobre 2018.

3.1. PROCESSUS POUR IDENTIFIER ET ÉVALUER LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG ET CLIMATIQUES DANS NOS INVESTISSEMENTS

Dans cette partie, nous présenterons les différents processus d'identification et d'évaluation des risques physiques et de transition, ainsi que les opportunités climatiques pour tous nos fonds ouverts. Ces processus sont aussi disponibles pour nos clients pour nos fonds dédiés et les mandats.

Notre identification des risques et opportunités ESG et climatiques se fait au niveau :

- des secteurs avec des analyses sectorielles et des indicateurs/scores ;
- des émetteurs avec des analyses qualitative et de controverse et des indicateurs/scores ;

- des portefeuilles avec des analyse de portefeuilles et indicateurs associés.

En plus de nos différents outils, indicateurs et alertes de nos fournisseurs de données, l'identification des risques et opportunités est propre à nos différentes classes d'actifs. Elle passe notamment par des analyses qualitatives.

Toutes ces actions combinées nous permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

3.1.1. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION PAR L'ANALYSE FONDAMENTALE INTERNE

AU SEIN DU FIXED INCOME

Les critères ESG sont intégrés au sein de tous les principaux processus d'investissement obligataires, par la revue des critères ESG pertinents dans l'analyse fondamentale des émetteurs.

... SUR LES ÉMETTEURS CRÉDIT

Le processus d'intégration ESG est basé sur la conviction d'Ostrum AM que les éléments matériels ESG, à l'image de n'importe quel autre élément matériel, peuvent avoir un impact sur le risque de crédit d'un émetteur et qu'ils peuvent, par conséquent, influencer sa notation fondamentale.

Un élément ESG est considéré comme « matériel » s'il a un impact positif ou négatif sur le profil de risque de crédit d'un émetteur, ainsi qu'une probabilité d'occurrence relativement élevée dans notre horizon d'investissement [qui est d'environ 3 à 5 ans, tout comme nos notations fondamentales].

L'approche est qualitative. Elle repose sur la connaissance approfondie des analystes crédit : ils sont les mieux placés pour évaluer les éléments matériels impactant le risque de crédit des émetteurs dans les secteurs dont ils sont experts.

La Gouvernance est systématiquement étudiée et intégrée dans la section « Management, Stratégie et Gouvernance » présente dans les rapports d'analyse. Les éléments Sociaux et Environnementaux sont considérés à chaque étape, c'est-à-dire au niveau de l'industrie, du business model et de l'analyse financière, et sont ainsi pris en compte dans le score de l'analyse crédit.

À noter : dans l'univers d'investissement, un tiers des émetteurs « avoid » (évités) l'est pour des raisons de gouvernance. Cela démontre la conviction d'Ostrum AM concernant le rôle crucial des critères ESG dans l'évaluation du profil de risque futur d'une entreprise.

Le processus d'intégration crédit est la combinaison d'une approche « émetteur par émetteur » et d'une approche sectorielle.

▪ Approche « émetteur par émetteur »

Sur les émetteurs Crédit, l'équipe d'Analystes Crédit d'Ostrum AM a poursuivi ses travaux pour formaliser et renforcer l'intégration des dimensions ESG au sein de l'analyse et de l'évaluation du risque crédit de chaque émetteur. Ainsi, les éléments ESG sont systématiquement intégrés à leurs analyses, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels.

L'appréciation de la matérialité des critères ESG relève de la responsabilité de chacun des analystes qui s'appuie sur une multitude de sources sélectionnées collectivement par l'ensemble de la gestion d'Ostrum AM (tant qualitatives que quantitatives) et sur leur propre élément de recherche et de connaissance des enjeux ESG et des émetteurs. Le jugement de l'analyste est clé : la revue de tous les données et analyses ESG est fondamentale pour évaluer la force et la faiblesse d'un émetteur spécifique face à un élément ESG identifié.

Un cadre d'analyse a été défini, afin d'assurer l'homogénéité des travaux d'analyses et l'équité dans l'évaluation des émetteurs. Afin de pouvoir intégrer les critères ESG de manière uniforme, nous avons développé une typologie de risques-opportunités pour chaque pilier (E/S/G). Les analystes doivent ainsi garder à l'es-

prit cette typologie et l'intégrer dans leur évaluation du risque crédit des émetteurs.

Ostrum AM, a, par exemple, identifié que les problématiques matérielles environnementales sont généralement liées à deux risques : les « accidents » environnementaux (les catastrophes écologiques d'origine humaine) ou bien les risques de « transition » provenant des changements dans le cadre réglementaire qui vise à réduire les risques environnementaux. Un risque de transition typique pour un constructeur automobile vient, par exemple, des nouvelles régulations sur la qualité de l'air. Elles impliquent des dépenses de R&D additionnelles, des coûts supplémentaires associés aux nouveaux composants à ajouter, aux amendes potentielles, etc.

▪ **Approche « Sectorielle »**

L'approche sectorielle définie et partagée par l'ensemble des analystes a mobilisé l'ensemble des Analystes Crédit, permettant un déploiement de l'approche au sein de l'ensemble des équipes en Europe, en Asie et aux États-Unis.

Grâce à cela, l'équipe est capable d'identifier et de formaliser les enjeux ESG impactants spécifiques à chaque secteur et sous-secteur d'activité.

Sont régulièrement organisés des ateliers ESG avec les analystes crédit qui identifient les éléments ESG clés matériels pouvant impacter un secteur donné (et donc nos notations). Ces éléments sont documentés et permettent de cartographier les risques matériels.

Prévoir les risques ESG futurs est un élément clé dans la démarche d'Ostrum AM, étant donné qu'Ostrum AM investit aussi avec un horizon long terme et qu'elle veille au futur des entreprises qu'elle finance. Dans certains cas, Ostrum AM a conscience que certains risques ESG ne sont pas nécessairement matériels à court terme, mais qu'ils le seront dans les 10 prochaines années (tels que ceux générés par le réchauffement climatique).

C'est pour cela que qu'Ostrum AM a identifié des problématiques ESG spécifiques qui ne sont pas matérielles à l'heure actuelle ou bien à moyen terme, mais qui le seront à long terme. Ainsi, dès aujourd'hui, leurs évolutions sont surveillées. C'est un point clé et différenciant de la recherche crédit propriétaire d'Ostrum AM.

Les éléments de la cartographie des risques sectoriels est composé de revues sectorielles dédiées résumant les risques-opportunités clés :

1. entreprises de services public (Integrated Utilities) ;
2. entreprises de service public réglementées (Regulated Utilities) ;
3. automobile ;
4. énergie – pétrole & gaz ;
5. télécoms ;
6. transports ;

7. métaux & mines ;
8. biens d'équipement (Capital goods) ;
9. chimie ;
10. banques ;
11. pharma ;
12. immobilier ;
13. médias & divertissement ;
14. consommation & vente au détail.

Ainsi, à partir de ces revues sectorielles, nous avons créé un guide de matérialité sectoriel. En plus de l'analyse de matérialité ESG par secteur, il comprend deux chapitres spécifiques sur les impacts matériels sur le climat et sur la biodiversité.

▪ **ESG Materiality score**

Pour quantifier l'ensemble de cette méthodologie, l'équipe de recherche crédit d'Ostrum AM a lancé en 2019 une échelle d'évaluation du risque et des opportunités matérielles ESG : l'ESG Materiality score. Cette nouvelle échelle d'évaluation, accessible à tout le personnel d'investissement sur une plateforme interne a pour objet d'améliorer la transparence et la comparabilité des risques et opportunités ESG d'un émetteur à un autre. Ce score permet de suivre l'évolution de chaque émetteur. Cette évaluation est systématiquement accompagnée d'une analyse qualitative sur chaque dimension E, S et G, détaillée dans les rapports dédiés écrit par nos analystes, émetteur par émetteur.

Est mesurée l'intensité des risques ESG en fonction de la pertinence des éléments ESG pour l'industrie ou la société elle-même. Si ces éléments ESG sont pertinents, leur matérialité sur le profil de risque de la société est mesurée.

La matérialité ESG est classifiée selon une échelle d'intensité détaillée ci-après :

- **ESG 0** : éléments ESG « non pertinents » pour l'industrie ou la société ;
- **ESG 1** : éléments ESG « pertinents » pour l'industrie ou la société, matérialité faible sur le risque crédit de l'entreprise ;
- **ESG 2** : éléments ESG « pertinents » pour l'industrie ou la société, matérialité directe limitée, ou alors, bien que les risques-opportunités ESG soient significatifs, la société arrive à bien les gérer, de sorte que la matérialité sur le risque de crédit reste limitée ;
- **ESG 3** : éléments ESG « pertinents » pour l'industrie ou la société, les éléments ESG sont un des facteurs clé du score fondamental de crédit, de manière indépendante ou en combinaison avec d'autres facteurs.

Les informations ESG, incluant les évaluations ESG ainsi que les impacts, sont documentés dans notre outil CIGAL qui est accessible à l'ensemble du département de gestion.

Mesure de matérialité ESG	Pertinence des éléments ESG pour le secteur ou l'entreprise	Matérialité des éléments ESG sur le profil de crédit de l'entreprise
ESG 0	Non pertinent	-
ESG 1	Pertinent	Les éléments sont pertinents pour l'industrie ou la société, mais leur matérialité sur le crédit est faible.
ESG 2	Pertinent	(i) Soit la matérialité directe est limitée, soit (ii) les risques-opportunités ESG sont importants, mais la société les gère activement : ainsi la matérialité sur le crédit est limitée.
ESG 3	Pertinent	Les éléments ESG peuvent être un facteur clé du score fondamental ou sont combinés à d'autres facteurs.

Source : Ostrum, Mars 2021

Ainsi, les éléments d'analyse ESG impactent systématiquement et naturellement l'évaluation qualitative et quantitative de la qualité du risque Crédit des émetteurs, tant en termes de risques que d'opportunités.

... SUR LES ÉMETTEURS SOUVERAINS ET QUASI SOUVERAINS

Sur les émetteurs souverains et quasi souverains, les éléments ESG matériels sont systématiquement pris en compte dans le cadre de l'évaluation du risque des pays.

Cette évaluation se déroule en deux étapes : le modèle d'évaluation du Risque Souverain et la Sélection dette Souveraine (SDS) Sector team. Les deux méthodes sont présentées en détails dans la partie 4.

MODÈLE D'ÉVALUATION DU RISQUE SOUVERAIN

Modèle propriétaire quantitatif d'évaluation à moyen terme des pays développés et émergents

1. Couverture de l'ensemble des pays développés et émergents
2. Évaluation de la probabilité de changement de rating S&P sur un horizon de 1 à 3 ans

Sources : Données macroéconomiques de S&P et données extra-financières de la Banque Mondiale, Nations Unies et ND Gain

SÉLECTION DETTES SOUVERAINES

Prise en compte de l'ESG dans la SDS

Quand des éléments E, S ou G sont susceptibles d'avoir un impact sur l'horizon de gestion, sur le risque souverain ou la valorisation de la dette, le sector team SDS les prend en compte dans ses vues de gestion.

▪ *Modèle d'Évaluation du Risque Souverain*

Un modèle d'évaluation propriétaire a été développé par une équipe d'ingénieurs quantitatifs offrant des prévisions à moyen terme (à horizon un à deux ans, actualisées tous les trois mois si nécessaire). Ce modèle permet ainsi d'identifier les évolutions pos-

sibles de l'évaluation du risque, selon une échelle de notation interne, et ce à la fois sur les pays développés et émergents. Les prévisions d'évolution de l'évaluation du risque sont suivies pour chaque pays (+/- catégorie de notation). Ce modèle novateur de type machine learning est une source d'information

complémentaire pour les gérants, est utilisé dans le cadre de la construction des portefeuilles souverains et s'inscrit ainsi au cœur du processus d'investissement. Ce modèle s'appuie sur les éléments suivants :

- **Économie** : variables de vulnérabilité internes (tels que le taux de chômage) et externes (tels que le solde primaire). Source : Standard & Poor's ;
- **Éléments ESG matériels** : variables ESG, tels que le contrôle de la corruption, la stabilité politique, les émissions de CO₂, etc.

Source : la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement.

▪ **Sélection Dette Souveraine (SDS) Sector Team**

Les experts de l'investissement souverain ont une connaissance approfondie des éléments ESG et de leurs impacts sur l'évaluation du risque des pays de la zone euro.

L'équipe SDS produit des vues sur la valeur relative des obligations gouvernementales pour chaque pays de la zone euro. L'objectif est d'identifier les dettes souveraines au sein desquelles les gérants souhaitent s'exposer sur un horizon d'investissement défini.

Les membres du SDS analysent aussi bien les facteurs de performance (vues sur les spreads¹ et les flux) que les facteurs de risques (risques financiers et extra-financiers).

Le modèle de risque souverain repose sur des vues fondamentales des émetteurs souverains.

Les éléments extra-financiers sont revus dans la perspective de l'horizon d'investissement et peuvent faire l'objet d'une analyse particulière, si le délai de dégradation de l'évaluation d'un pays est proche.

AU SEIN DE LA GESTION ACTION

Les pratiques ESG sont considérées comme faisant partie intégrante de la qualité globale d'une entre-

3.1.2. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION GRÂCE À NOS OUTILS ET INDICATEURS

INDICATEURS ET SCORES UTILISÉS

Les indicateurs et scores, tels que l'empreinte carbone, l'intensité carbone, la température de portefeuille, l'alignement à des scénarios climatiques... font partie de l'identification et de l'évaluation des risques et opportunités. Ils sont présentés de manière détaillée dans la partie 4.

OUTILS UTILISÉS

C'est aussi le cas de nos différents outils construits dans ce but :

prise. Les analystes/gérants analysent ainsi les risques d'une entreprise ou d'un secteur, mais aussi les opportunités liées aux dimensions ESG. Ces éléments sont d'ailleurs discutés lors des échanges avec les entreprises.

À travers les considérations ESG, l'équipe de gestion Actions cherche à se prémunir contre les risques. L'analyse ESG permet, notamment, d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Intégrer les dimensions ESG à l'analyse financière traditionnelle permet d'améliorer la visibilité sur la qualité des émetteurs à plus long terme. Ces considérations permettent aussi à l'équipe de gestion Actions d'identifier des opportunités (nouveaux marchés, nouvelles technologies...) et les entreprises avec des potentiels de croissance.

ÉQUIPE STRATÉGIE ESG

L'équipe Stratégie ESG exerce une veille continue de l'actualité ESG et climatique couvrant l'actualité des entreprises, mais aussi réglementaire. L'équipe informe les différentes gestions dans une newsletter et en discutant directement avec les gestions concernées.

L'équipe pilote les politiques sectorielles, travaille sur les trames de politiques d'engagement, fournit des calculs climatiques aux investisseurs, identifie les données nécessaires et les fournisseurs.

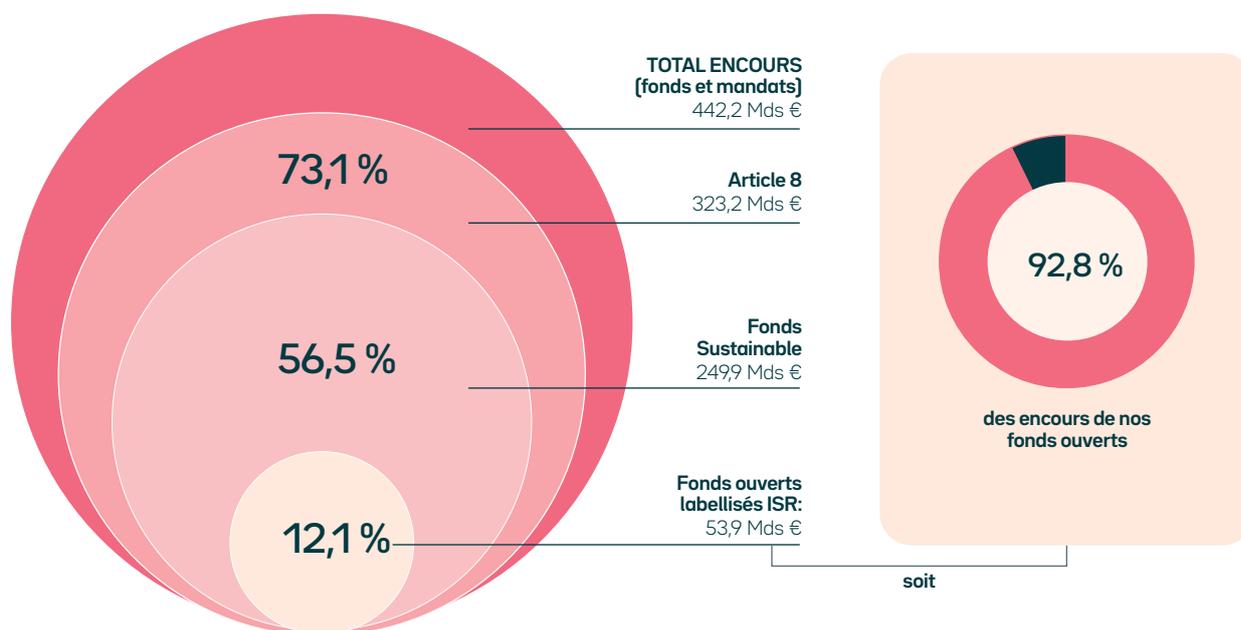
Par ailleurs, l'équipe reçoit régulièrement différentes alertes en provenance de nos analystes ou de nos gérants et de nos fournisseurs de données (par exemple, des alertes sur des controverses majeures nous arrivent tous les quadrimestres de notre fournisseur de données et, de façon ponctuelle, de la gestion). Toutes ces alertes sont analysées dans des comités spécifiques développés dans la partie 3.

- La méthodologie GREaT pour noter les émetteurs crédit ;
- La notation SDG Index qui est utilisée pour la notation ESG des titres d'État ;
- Notre modèle d'Évaluation du Risque Souverain ;
- Sélection Dette Souveraine" (SDS) Sector Team.

L'intégralité de ces outils et indicateurs sont présentés de manière détaillée dans la partie 4.

1. Différentiel ou écart qui existe entre deux indices ou deux taux.

3.2. GESTION DES RISQUES ESG ET CLIMATIQUES DANS NOS INVESTISSEMENTS



19,6 Mds €
de nos encours en obligations vertes, sociales ou durables

Source : Ostrum AM, 31/12/2021

Quelques chiffres clés de l'ESG, l'ISR et nos encours :

- **Fonds Article 8 SFDR** : 73,1 % des encours sont classés Article 8, soit 323,2 Mds d'euros d'encours. Ils sont répartis de la façon suivante :
 - **Fonds Sustainable**, investis dans des entreprises qui contribuent positivement à la transition vers un monde plus durable : 77,3 % des fonds Article 8 ;
 - **Fonds Responsable**, investis dans des entreprises qui ont une bonne gestion du risque ESG : 22,7 % des fonds Article 8.
- **Fonds labellisés** : 92,8 % des encours des fonds ouverts représentant 13,5 % de nos encours totaux.
- **Obligations vertes, sociales et durables¹** : 4,5 % de nos encours correspondent à des green, social ou sustainable bonds, soit 19,6 Mds d'euros d'encours.

Les risques ESG, ainsi que les opportunités, sont pris en compte dans l'évaluation des secteurs industriels, ainsi que des sociétés dans le cadre de notre analyse de la qualité et des risques.

Ces risques sont pris en compte à travers plusieurs axes : nos politiques d'exclusion qui sont très exigeantes

(charbon...) ; la politique de gestion des controverses (Worst Offenders) ; l'intégration des critères ESG sur près de 100 % de nos encours ; sur la partie crédit, les éléments ESG sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur ; la politique d'engagement globale qui s'applique à l'ensemble des gestions d'Ostrum AM.

Toutes ces actions combinées permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental (et notamment climatique) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour les mandats et fonds dédiés, les clients ont le choix entre suivre la politique d'Ostrum AM ou appliquer des critères propres à leurs philosophies. Ostrum AM leur propose d'ailleurs des offres et produits répondant à leurs politiques climat (portefeuille à impact carbone maîtrisé, exclusions ciblées, produits contribuant à la transition énergétique...).

Ces différents processus sont régulièrement actualisés, afin de tenir compte des évolutions permanentes.

1. Titre de dette émis sur un marché financier et destiné à financer des projets de lutte contre le réchauffement climatique, de soutien à la transition énergétique, etc. ou des projets sociaux et sociétaux.

Dans nos fonds ouverts, la gestion des risques ESG et climatiques s'articule autour de 6 piliers :

- Pilier 1 : Différentes approches de gestion des risques selon les classes d'actifs ;
- Pilier 2 : Politiques sectorielles et d'exclusion ;
- Pilier 3 : Politique de gestion des controverses ;
- Pilier 4 : Politique d'engagement et de vote ;
- Pilier 5 : Stratégie de financement d'une économie à bas carbone ;
- Pilier 6 : Processus d'investissement ISR.

3.2.1. PILIER 1 : DIFFÉRENTES APPROCHES DE GESTION DES RISQUES SELON LES CLASSES D'ACTIFS

AU SEIN DE LA GESTION FIXED INCOME

... SUR LES ÉMETTEURS CRÉDIT

Tout d'abord, l'univers d'investissement est réduit de par les politiques d'exclusions et de gestion de controverses [voir paragraphes suivants].

Ensuite, les éléments ESG qualitatifs et quantitatifs sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, tant en termes de risques que d'opportunités, dès lors qu'ils sont matériels sur la durabilité de l'entreprise. Tous ces éléments permettent de sélectionner les titres.

L'interaction et l'intégration avec la gestion de portefeuille sont assurées par la proximité des équipes pour une communication informelle, ainsi que des réunions et comités formels. De plus, tout le matériel de recherche et les analyses produits par Ostrum AM sont centralisés et instantanément diffusés dans une base de données de connaissances de recherche. Ce système d'information en ligne est accessible à tous les gestionnaires de portefeuille d'Ostrum AM.

Les gérants de portefeuilles sont très attentifs à ces analyses, et notamment quand l'émetteur a un ESG materiality score de niveau 3, c'est-à-dire, quand les éléments ESG peuvent être une composante clé du score fondamental, ou encore quand ils sont combinés avec d'autres éléments [cf. partie 3.1.a].

Par ailleurs, plusieurs fonds monétaires ayant obtenu le Label ISR pratiquent le « best in class » comme méthodologie de gestion. Selon les critères du label, ils excluent 20 % des émetteurs les moins bien notés sur un plan extra-financier de leur univers d'investissement. Au sein de chaque secteur, ils sélectionnent les émetteurs les mieux notés en termes d'ESG.

... SUR LES ÉMETTEURS SOUVERAINS ET QUASI SOUVERAINS

Nos gérants de portefeuilles prennent des décisions éclairées en utilisant les résultats de l'évaluation du risque des pays. Cette évaluation se déroule en deux étapes : le modèle d'évaluation du Risque Souverain et la Sélection Dette Souveraine [SDS] Sector team. Les deux méthodes sont présentées en détail dans la partie 3.1.1.

Les éléments ESG matériels sont directement intégrés à la construction des portefeuilles à travers l'éva-

luation du risque des pays. Même si les résultats ne s'imposent pas systématiquement, le modèle permet aux gérants d'identifier les risques importants et de prendre leurs décisions d'investissement.

AU SEIN DE LA GESTION ACTION

▪ Screening quantitatif extra-financier (ESG) pour la génération d'idées

Sont intégrés des facteurs ESG dans l'analyse fondamentale en utilisant le scoring extra-financier GREaT qui évalue les sociétés sous forme d'une note, sur une échelle de 1 à 10 [1 étant la meilleure note, 10 la plus mauvaise]. En pratique, ce filtre exclut toutes les sociétés ayant une note globale supérieure à 7.

▪ Intégration des enjeux ESG dans le processus d'analyse qualitative fondamentale

Concernant l'évaluation du profil ESG de chaque société éligible, le gérant-analyste la note en s'appuyant sur une échelle de matérialité. Celle-ci résulte de l'identification et de la quantification des éléments ESG impactant à court ou long terme, positivement ou négativement, la pérennité de son modèle économique.

Sur les sociétés de l'univers actions également suivies par la Recherche Crédit, la matérialité ESG décrite ci-dessus est assurée sous la responsabilité de la Recherche Crédit, en collaboration étroite avec les gérants-analystes actions. Cette collaboration permet d'obtenir une vision globale sur la matérialité d'éléments ESG pour une entreprise.

Cette analyse débute par l'identification d'enjeux de soutenabilité influençant le secteur d'activité ou le modèle économique de l'entreprise. En découlent les risques et les opportunités inhérents à l'entreprise et comment celle-ci se positionne pour bénéficier des opportunités et éviter/mitiger les risques, à la fois en se reposant sur les procédures et l'organisation en place, et à travers les mesures concrètes énoncées et appliquées.

▪ Utilisation de la note quantitative GREaT dans la détermination du taux d'actualisation utilisé dans la valorisation de l'entreprise

Ce taux prend en compte sa note extra-financière. Une note extra-financière de bonne qualité diminuera

le taux d'actualisation ; à l'inverse une mauvaise note l'augmentera.

- **Prise en compte de la note qualitative, issue de l'analyse fondamentale de l'entreprise, dans la pondération des valeurs en portefeuille**

3.2.2. PILIER 2 : POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSION

En plus de ses politiques d'exclusion relatives à l'armement controversé et aux États interdits appliqués à tous nos fonds, Ostrum AM s'est dotée de politiques d'exclusions exigeantes qui permettent d'exclure des portefeuilles des entreprises présentant des risques climatiques importants. En effet, Ostrum Asset Management refuse de soutenir des secteurs ou des émetteurs qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il y va de la crédibilité de notre approche et de notre responsabilité fiduciaire vis-à-vis de nos clients. Nous avons donc défini des politiques d'exclusion permettant de définir un premier périmètre de notre univers d'investissement.

Nos politiques d'exclusion du charbon et du tabac, ainsi que la politique relative aux Worst Offenders sont appliquées à tous nos fonds ouverts, ainsi que les mandats et fonds dédiés, sauf instruction contraire des clients. Nous engageons fortement nos clients à suivre nos politiques, à travers, notamment, le dialogue, le vote et l'engagement. Nous sommes aussi à même de proposer des exclusions spécifiques pour nos clients, selon leurs demandes et recommandations.

CHARBON

En 2021, nous avons une nouvelle fois renforcé notre politique charbon.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2021, Ostrum Asset Management n'investit plus dans les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon (y compris les développeurs d'infrastructures). Cette politique est mise en œuvre avec un délai de 6 mois, dans des conditions normales de marché, pour les désinvestissements du capital des entreprises concernées.

Ostrum Asset Management exclut également de son univers d'investissement les entreprises dont l'activité principale repose sur la production, le transport, la vente de charbon extrait par l'une des techniques d'extraction les plus agressives et pratiquée dans les Appalaches, dans l'est des États-Unis (Mountain top removal - MTR).

De plus, Ostrum AM a abaissé les seuils de sa politique charbon à partir du 1^{er} juillet 2021. Ainsi, les émetteurs charbon qui ne seraient pas écartés sur l'un des critères précédents sont exclus s'ils dépassent les seuils suivants :

- 20 % de leurs chiffres d'affaires de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon ;
- 10 millions de tonnes de production annuelle de charbon thermique ;
- 5 GW de capacité installée ;
- 20 % de la production d'énergie générée par le charbon.

La méthodologie relative au calibrage de positions va faciliter la construction et la gestion de portefeuille. Cette méthodologie fait la synthèse du degré de conviction, des risques intrinsèques, et de la qualité extra-financière pour chaque société éligible.

Ces seuils correspondent aux seuils de la Global Coal Exist List (GCEL) 2020. Les désinvestissements du capital des entreprises concernées se feront dans un délai de 6 mois (dans des conditions normales de marché).

Au plus tard, Ostrum Asset Management désinvestira tous les émetteurs charbon avant les dates butoirs de 2030, pour l'OCDE, et de 2040, pour les pays hors OCDE sans exception possible.

Pour plus d'informations sur cette politique, veuillez consulter sur notre [site internet](#).

TABAC

Dans le cadre de sa réflexion continue pour la définition d'un univers d'investissement responsable, Ostrum AM a mis en œuvre une politique d'exclusion du tabac en 2018. Ostrum s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, fortement controversé, contraire aux Objectifs du Développement Durable du Programme des Nations Unies pour le développement, et dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs.

En effet, en raison de son empreinte carbone élevée, de son rôle dans la déforestation, ainsi que dans l'épuisement des ressources en eau et en énergie fossile et des déchets produits, le secteur du tabac contribue significativement au changement climatique.

Pour plus d'informations sur cette politique, veuillez consulter sur le [site internet](#).

AUTRES

À noter : à ce jour d'autres politiques d'exclusion existent chez Ostrum AM. Il s'agit de politiques relatives aux armements controversés et aux États interdits. Pour plus d'informations, veuillez les consulter sur le [site internet](#).

DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE « PÉTROLE ET GAZ »

En 2021, Ostrum AM a décidé de renforcer son engagement en faveur de la protection du climat et de la transition énergétique et a lancé un groupe de travail sur le pétrole et le gaz. À la fin de l'année, nous avons annoncé la sortie, en 2022, d'une nouvelle politique sectorielle sur le pétrole et le gaz.

Consciente de l'urgence climatique et de sa responsabilité en tant qu'investisseur de premier plan, Ostrum AM annonce une sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées : celles qui s'appuient sur des procédés de fracturation (pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches) ou qui reposent sur les forages offshore ultra-profond,

des forages en Arctique¹, ainsi que sur l'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.

En 2022, Ostrum AM va mettre en place une politique « Oil and Gas » dont les éléments, en termes d'investissements, sont les suivants : plus de nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10 % de la production concerne les activités non conventionnelles ou controversées et réalisant plus de 10 millions de barils équivalent-pétrole.

Cette politique s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la filière amont dite « Upstream » (exploration, développement, exploitation). Ostrum AM se réserve le droit de faire évoluer cette politique à l'avenir.

3.2.3. PILIER 3 : POLITIQUE DE GESTION DES CONTROVERSES

MONITORING QUOTIDIEN DES CONTROVERSES

Ostrum AM assure une veille constante des controverses, grâce à sa recherche interne propriétaire et les informations de ses providers (fournisseurs de données) spécialisés.

En interne, la Recherche (une vingtaine d'analystes et de gérants analystes Crédit et Action) surveille de près les émetteurs et anticipe le plus souvent les controverses sévères avant qu'elles ne deviennent très matérielles. Elle communique quotidiennement avec les gérants, lors du Morning Meeting, ainsi que dans les comités dédiés (revues sectorielles, par exemple) ou des monographies par émetteur.

ALERTES AUX CONTROVERSES

D'autre part, Ostrum AM a développé un outil interne pour remonter les alertes de controverses sévères signalées par ses providers sur le périmètre de ses investissements, pour alerter la Gestion en temps réel, de manière à ne pas manquer une controverse qui aurait peut-être échappé à l'analyste par sa soudaineté (un accident environnemental majeur, par exemple, mettant en lumière une faille dans la gestion des risques d'un émetteur qui n'aurait pas été porté à la connaissance du marché).

De cette manière, les controverses – y compris environnementales – sont suivies de très près, et nous sommes en mesure d'évaluer leur matérialité sur les risques d'un émetteur donné.

POLITIQUE WORST OFFENDERS

Ostrum AM s'engage à exclure tout instrument financier d'émetteurs privés présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux. Les émetteurs ciblés sont toutes les entités, cotées ou non cotées, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE), portant gravement atteinte aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'éthique des affaires, mais aussi à la préservation de l'environnement.

Cette politique s'appliquera à l'ensemble des fonds ouverts qu'elle gère, mandats et fonds dédiés (sauf avis contraire de ses clients).

Ostrum AM entend faire de la sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées, un axe d'engagement prioritaire avec les entreprises dans lesquelles elle est investie en actions ou obligations, tant au niveau du dialogue que de la politique de vote. Par ailleurs, Ostrum AM engagera un dialogue actif avec l'ensemble des émetteurs du secteur sur l'adéquation de leur stratégie avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie visant à satisfaire aux Accords de Paris.

De cette façon, sont capturées dans notre liste d'exclusion les entreprises qui présentent des problèmes éthiques inacceptables.

Pour plus d'informations sur cette politique, veuillez la consulter sur le [site internet](#).

Pour sa mise en œuvre, vous pouvez vous référer à la partie 1 "Comité et groupe de travail Worst Offenders".

RÔLE DES RISQUES DANS L'ÉLABORATION DES LISTES D'EXCLUSIONS

Les membres de l'équipe des risques de crédit sont membres des différents comités – Worst Offenders, Charbon, armes controversées – et s'assurent que les alertes sur les « Global Norms » (normes internationales) relevées par le fournisseur de données Sustainability sont étudiées en comité.

Lors des comités Worst Offenders, en l'absence de consensus concernant les noms étudiés, ces derniers peuvent être présentés au Comité Exécutif pour décision.

Les décisions de ces différents comités sont prises en compte dans les outils de suivi des risques, notamment par le gel des émetteurs concernés.

MISE EN APPLICATION DES LISTES D'EXCLUSIONS DANS LES OUTILS DE CONTRÔLE

Pour les fonds ouverts, les Risques d'Investissements mettent en place les contrôles pré-trade bloquants pour les listes réglementaires (Armes Controversées), d'exclusions sectorielles (Charbon, Tabac) et pour la liste Worst Offenders. Des contrôles post-trade sont également mis en place pour les émetteurs interdits, afin de piloter leur sortie des portefeuilles.

Pour les mandats, les listes d'exclusions réglementaires sont appliquées ; les listes sectorielles et Worst Offenders sont établies en accord avec les politiques du client.

Le monitoring et le traitement des éventuels dépassements suit le même processus d'alertes et d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles.

1. Définition de l'Arctique conforme à celle de l'Arctic Monitoring and Assessment Programme (AMAP) : <https://www.amap.no/about/geographical-coverage>. Ostrum Asset Management s'appuie sur les données fournies par la GOGEL list (Global Oil & Gas Exit List) de l'ONG Urgewald.

3.2.4. PILIER 4 : POLITIQUE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE

Ostrum AM a placé l'Engagement et le vote au cœur de sa démarche d'investisseur responsable.

Ostrum AM suit une politique d'engagement et de vote qui s'articule autour de quatre principes :

- Une politique de vote active et responsable ;
- Un dialogue constant avec les émetteurs à travers

des engagements individuels et un projet d'engagements communs au sein des différentes gestions ;

- Des initiatives d'engagement collaboratif ;
- Des missions d'élaboration et de promotion des normes ESG, développées dans la partie gouvernance.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- 149 rencontres, dont 100 avec les émetteurs d'obligation ;
- 312 engagements individuels ;
- 26 % des engagements concernent la lutte contre le changement climatique ;
- 5 nouveaux engagements collaboratifs en 2021.

Source : Ostrum AM, Mars 2022

Une politique de vote active et responsable

Le vote se fait au sein de la gestion actions.

Ostrum AM applique une politique de vote rigoureuse et exigeante dans l'exercice de ses droits de vote aux assemblées d'actionnaires, dans le cadre d'un univers de vote complet, où sont abordées les questions sociales et environnementales, ainsi que les lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise.

Ostrum AM met à disposition tous les votes aux assemblées générales auxquelles elle a participé.

En tant que société de gestion pour compte de tiers, Ostrum AM considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, Ostrum AM exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part.

Dès 1998, Ostrum AM a élaboré une politique de vote qui définit les principes auxquels elle entend se référer pour l'exercice des droits de vote aux assemblées générales. Ces principes reflètent les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise et constituent le fondement de sa philosophie et de sa vision d'un système de gouvernement d'entreprise de qualité. Selon l'OCDE, la gouvernance est « un des principaux fac-

teurs d'amélioration de l'efficacité et de la croissance économiques et de renforcement de la confiance des investisseurs ».

Pour plus d'informations sur cette politique de vote veuillez la consulter sur le [site internet](#).

Exercé dans le cadre de l'exercice des droits de vote et des activités de recherche ESG, le dialogue mené auprès des entreprises investies repose sur une analyse détaillée des pratiques de l'entreprise focalisée sur ses enjeux sectoriels clés et tient compte des leviers d'amélioration possibles. Ostrum AM exerce ses droits de vote en assemblée générale sur un large univers et selon une politique de vote exigeante et traite les enjeux environnementaux et sociaux, en complément des enjeux de gouvernance.

En 2021, dans le rapport sur l'exercice des droits de vote transparaissent ainsi les engagements pris par Ostrum AM dans sa politique de vote et dans ses politiques sectorielles. Par exemple, une exigence supplémentaire a été accordée à la présence d'objectifs extra-financiers dans les plans de rémunération de long-terme des dirigeants. Ostrum AM s'est également positionné sur les problématiques sociale et environnementale, notamment en votant les résolutions climat des entreprises investies. Elle a, par ailleurs, intégré les engagements de sa politique sectorielle charbon dans ses décisions de vote.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE COUVERT PAR LA POLITIQUE DE VOTE D'OSTRUM AM

- 100 % de participation aux assemblées générales
- Sur ces 2 231 résolutions votantes :
 - Ostrum a approuvé 1 796 résolutions, soit 80,5 % ;
 - Ostrum a désapprouvé 426 résolutions, soit 19,1 % ;
 - Ostrum s'est abstenue sur 9 résolutions, soit 0,4 %.

Source : Ostrum AM, Mars 2022

Engagement individuel

Ostrum AM entretient un dialogue constant avec les émetteurs, afin de comprendre leurs pratiques. Cela permet aussi de recueillir les informations néces-

saires pour établir si la société présente les niveaux de qualité, de croissance et de bonnes pratiques ESG requises pour être retenue comme éligible dans les portefeuilles d'Ostrum AM et, dans le cas contraire, pour être accompagnée afin d'améliorer ses critères.

Au niveau de l'engagement actionnarial, Ostrum AM prend très au sérieux son rôle en tant qu'actionnaire actif et impliqué et, à ce titre, se doit d'établir un dialogue constructif avec ses sociétés en portefeuille. Ses équipes internes entrent fréquemment en contact avec ces dernières, afin de les encourager à adopter les meilleures pratiques ESG. Ce dialogue est fondé sur une analyse soutenue de l'Investissement Responsable qui scrute les pratiques des sociétés, repère leurs principaux enjeux sectoriels et identifie des points d'amélioration possibles. Ce processus inclut en particulier une évaluation des pratiques ESG des émetteurs en amont des assemblées générales où seront exercés les droits de vote.

L'objectif est d'attirer l'attention de chaque émetteur sur les risques ESG qu'il aurait négligés ou sous-estimés et de partager certaines bonnes pratiques ESG avec l'entreprise. Les domaines d'amélioration recensés et les résultats précis éventuellement attendus sont dûment communiqués à l'entreprise, soit verbalement, soit par écrit, afin de l'encourager à progresser. Tout changement fait l'objet d'un suivi dans le temps, afin que l'amélioration de l'émetteur puisse être mesurée, et son évaluation en fonction des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) corrigée en conséquence.

L'engagement avec les émetteurs fait également partie de notre processus d'investissement au Fixed Income et nous échangeons sur toutes les problématiques ESG matérielles, quel que soit le type d'émetteur.

Dans le cadre de l'analyse préalable (« due diligence »), les équipes de Gestion d'Ostrum AM tiennent des réunions ou conférences téléphoniques avec les émetteurs d'obligations (Fixed Income). Ce dialogue peut être engagé, soit avant l'investissement, soit lorsque le titre est déjà détenu en portefeuille dans le cadre du suivi des investissements. L'objectif est d'anticiper les risques ESG, dont les risques climat, mais aussi parfois de réagir à des problèmes qui ont déjà affecté l'émetteur (controverse spécifique). Les résultats sont systématiquement partagés avec les équipes d'investissement.

Thématiques d'engagement d'Ostrum AM

En 2021, Ostrum AM a mis en place une politique d'engagement commune aux gestions Actions et Fixed Income avec 8 thématiques et 15 axes d'engagement.

Les thématiques d'engagement sont les suivantes :

1. participer à l'atténuation du réchauffement climatique et s'adapter au changement climatique ;
2. limiter l'impact sur l'écosystème environnemental ;
3. valoriser le capital humain ;
4. renforcer les relations avec les parties prenantes ;
5. garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données ;
6. assurer l'éthique des affaires ;
7. équilibrer les pouvoirs et les rémunérations ;
8. améliorer la transparence des données.

Le changement climatique est évidemment une de nos thématiques phares. Le changement climatique est devenu l'un des défis les plus critiques auxquels nos sociétés seront confrontées dans les décennies à venir, exigeant une refonte profonde de nos économies et de tous les secteurs.

Pour notre thématique d'engagement sur le changement climatique, nous avons identifié plusieurs axes :

- **Axe 1 : Réduire les émissions de CO₂ et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050**
- **Axe 2 : Gérer les risques physiques et de transition**

Au sein de l'axe 1, Ostrum Asset Management a décidé de focaliser ses actions d'engagement conformément à sa politique de sortie du charbon.

Pour Ostrum AM, le rôle d'accompagnement de la Transition Énergétique et Écologique se fait de manière graduelle en ce sens que nous avons mis un accent particulier sur l'Engagement et augmentons au fur et à mesure la pression sur les émetteurs.

Pour ce qui est des plans de sortie du charbon, par exemple, Ostrum AM s'est donnée un an seulement pour engager et décider de maintenir oui ou non les émetteurs dans les investissements. Autrement dit, nous avons engagé avec les émetteurs puis nous avons évalué leur capacité à entrer dans nos critères pour qualifier leur sortie du charbon comme crédible, et avons proposé de les maintenir ou bien de les sortir des investissements en fonction de l'évaluation. Quatre émetteurs au total, qui n'affichaient pas les ambitions et la stratégie requise, ou qui n'ont pas répondu à notre politique, seront désinvestis suite à cette action d'engagement.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- 312 engagements individuels dont :
 - 100 visent les émetteurs obligataires
 - 30 visent le Green, Sustainable et Social Bonds
- 40 % de nos engagements concernent la lutte contre le changement climatique (axe 1 et 2)
- 150 engagements répondent à l'ODD 13

Source : Ostrum AM, Mars 2022

Engagement collaboratif

L'engagement collaboratif consiste à identifier des pratiques controversées au niveau d'un secteur ou d'un groupe d'entreprises et à engager le dialogue pour demander plus de transparence et, le cas échéant, l'évolution des pratiques.

Afin de renforcer la capacité d'influence des investisseurs responsables, l'engagement est mené avec d'autres investisseurs, dans le but d'inciter les émet-

teurs à apporter des changements précis et mesurables dans un délai déterminé. L'engagement peut également être mené au niveau des associations sectorielles et/ou des politiques publiques.

Ostrum AM s'engage depuis plusieurs années dans des actions collectives, afin de sensibiliser les émetteurs, les pouvoirs publics et les régulateurs à l'importance des enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance.

Ostrum AM contribue aux actions qui visent les 10 principes de l'ONU, à celles contribuant aux Accords de Paris et à la déclaration de la place financière de juillet 2019 pour une économie moins carbonée.

Ne pouvant participer à toutes les initiatives répondant à ces grands principes, Ostrum AM prend position en priorité sur les actions qui visent les Objectifs de Développement durable 3 (santé et bien-être), 5 (égalité entre les sexes), 13 (climat), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre).

En 2021, Ostrum AM a signé plusieurs nouveaux engagements climatiques :

▪ **Nouvelle mine de charbon à coke en profondeur dans le Cumbria (initiative de l'IIGC) :**

Lettre adressée au Premier Ministre britannique qui appelle à contester la récente décision d'ouvrir une nouvelle mine de charbon à coke en profondeur dans le Cumbria et à fixer le calendrier de l'élimination progressive de tous les développements relatifs au charbon au Royaume-Uni. Bien qu'il appartienne aux ministres de décider de la manière dont l'effort pour atteindre le Net Zéro doit être réparti dans l'économie, il est important de noter que la décision d'accorder un permis de construire à une nouvelle mine de charbon dans cette région donne une impression négative des priorités climatiques du Royaume-Uni. Cette décision souligne également l'importance cruciale pour les conseillers locaux et les autorités de planification de considérer pleinement les implications de leurs décisions sur les objectifs climatiques. À cet égard, la lettre demande de discuter de la provision de conseils aux autorités locales.

▪ **Campagne de non-divulgaration 2021 (initié par le CDP) :**

Depuis 2017, le CDP a coordonné une campagne d'engagement mondiale menée par les investisseurs, appelée la campagne de non-divulgaration (ou NDC). Par cette campagne, le CDP demande chaque année à plus de 7000 des plus grandes entreprises du monde de communiquer sur leur impact et leur gestion du changement climatique, des forêts et de la sécurité de l'eau par un questionnaire. Les investisseurs sont invités à diriger des engagements ou à cosigner des lettres en collaboration avec d'autres investisseurs pour demander la divulgation d'informations à des sociétés qui n'ont pas encore communiqué leurs informations. En 2021, 87 entreprises distinctes ont été spécifiquement engagées par Ostrum AM. Parmi elles, 31 ont communiqué, soit 36 % des engagements ont réussi.

▪ **Déclaration de l'investisseur mondial aux gouvernements sur la crise climatique (initiative de l'Investor Agenda) :**

La déclaration appelle les gouvernements en 2021 à rehausser leur ambition climatique, à mettre en œuvre des politiques climatiques nationales solides pour concrétiser cette ambition et à s'engager à implémenter la divulgation obligatoire des risques climatiques.

▪ **Campagne pour le Sciences Based Target (initié par le CDP) :**

Cette campagne de mobilisation des SBT vise à permettre aux investisseurs d'encourager des entreprises plus ambitieuses en leur demandant spécifiquement de se fixer des objectifs fondés sur la science (SBT). Cette campagne cible les entreprises les plus sensibles au climat sur le marché mondial des investissements. L'échantillon à impact élevé du CDP a été filtré pour assurer un impact et une pertinence maximum, tant du point de vue du climat que de l'investissement. Les entreprises contactées dans le cadre de cette campagne recevront des liens utiles vers des ressources et sont priées de communiquer avec le bureau local du CDP pour obtenir de l'aide pour démarrer ou prendre les dernières mesures pour établir leurs SBT.

▪ **La Coalition pour une Transition Juste (initiée par Finance For Tomorrow) :**

Le concept de Transition Juste s'impose pour minimiser les retombées sociales négatives de la transition environnementale, et optimiser les retombées positives. Cette coalition a pour triple objectif : d'encourager les entreprises à intégrer la transition juste à leur stratégie environnementale en dialoguant de manière régulière avec elles ; de promouvoir les meilleures pratiques dans les secteurs d'activité les plus impactés par la transition environnementale ; et de faciliter la collaboration entre investisseurs et entreprises. L'engagement se fait collectivement auprès des entreprises ciblées. Ostrum AM se réunit avec les autres membres de la coalition lors de groupes de travail réguliers afin de construire la stratégie d'engagement et identifier les sujets, secteurs et entreprises clés à travers l'Europe. Ostrum AM est leader du groupe de travail « Building and Construction » et travaille sur 3 enjeux : la formation, l'inclusion et le développement urbain durable.

Ces engagements complètent ceux des années précédentes, toujours en cours :

- Investor Decarbonisation Initiative – Organisation – Share Action ;
- Investor Expectations on climate change for airlines and aerospace companies – Climate Action 100+ ;
- Global Investor Engagement on Meat Sourcing (Phase II) – FAIRR & Ceres ;
- Open Letter to EU leaders from investors on a sustainable recovery from Covid-19 – The Investor Agenda
- Letter to meatpackers and processors on traceability of indirect suppliers in their Brazilian supply chains – PRI, CERES & IISF ;
- Science-Based Targets (SBT) Campaign – CDP.

3.2.5. PILIER 5 : NOTRE STRATÉGIE DE FINANCEMENT D'UNE ÉCONOMIE À FAIBLE ÉMISSION CARBONE

RENFORCEMENT DE NOTRE STRATÉGIE GREEN / SOCIAL / SUSTAINABLE BONDS

En 2021, Ostrum AM a significativement renforcé son exposition et son expertise dans les obligations durables (obligations vertes, sociales, durables & liées au développement durable).

Sur l'ensemble du périmètre d'Ostrum AM, les encours en obligations durables atteignent 19,6 Mds € à fin 2021 à travers 599 émissions :

- 405 green bonds (14,5 Mds €)
- 81 sustainability bonds (2,3 Mds €)
- 80 social bonds (2,2 Mds €)
- 33 sustainability-linked bonds (472 Mn €)

74 % de l'exposition en obligations durables est constituée par des green bonds, 12,1 % pour les sustainability bonds, 11,3 % pour les social bonds et 2,4 % pour les sustainability-linked bonds.

Ostrum AM s'appuie aujourd'hui sur l'expertise de deux analystes spécialistes et d'une méthodologie propriétaire pour évaluer et analyser les obligations durables. Compte-tenu du caractère autolabellisé du marché des obligations durables, il est important de développer en interne une méthodologie d'analyse de ces investissements pour éviter tout risque de green washing et suivre d'éventuelles controverses. Le processus d'analyse extra-financière des obligations durables d'Ostrum AM repose sur une méthodologie de scoring propriétaire présentant deux axes :

- l'appréciation de la stratégie de développement durable (environnementale et/ou sociale) de l'émetteur et la façon dont l'émission de l'obligation s'y inscrit, afin de mettre en avant le niveau de cohérence de l'émission avec la volonté de transition de l'émetteur ;
- l'évaluation la structuration de l'instrument, notamment en termes de transparence dans l'allocation des

fonds levés, de niveau de matérialité et d'impact effectif des projets financés.

L'analyse de ces deux axes, est réalisée grâce à une dizaine d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs présentant des pondérations spécifiques en fonction de l'importance que leur est octroyée. Cette analyse se matérialise par une note sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la note maximum et 10 la note minimum). Seules les obligations notées de 1 à 7 sont effectivement considérées comme des obligations durables par Ostrum AM.

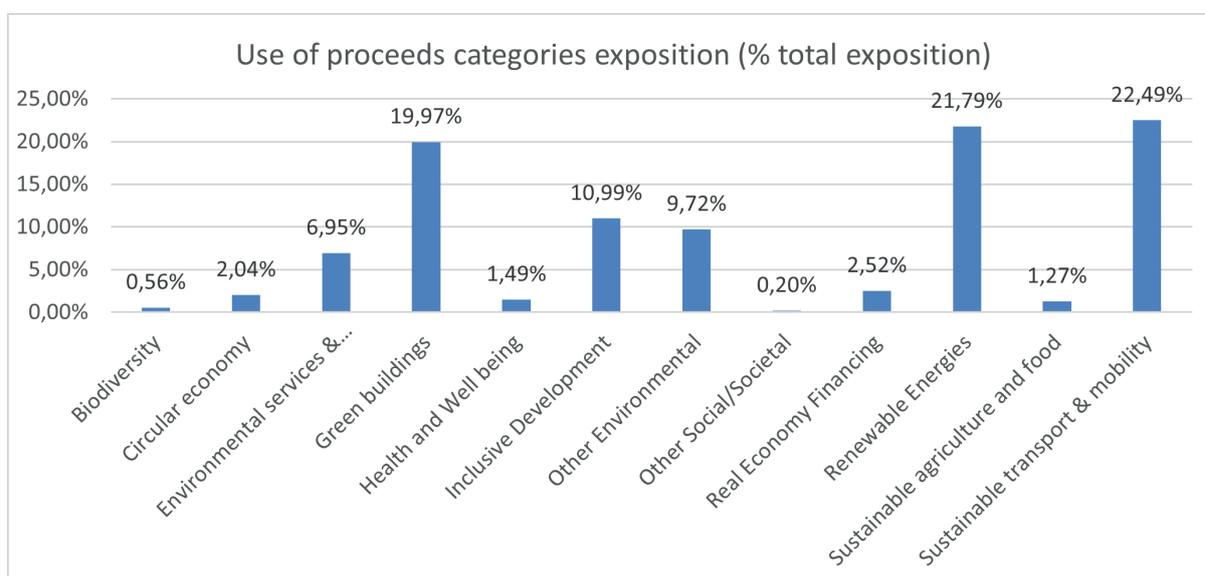
Une notation peut avoir 3 statuts :

- « pre-scoring » pour les émissions dont le premier rapport d'allocation et d'impact n'a pas encore été publié ;
- « scored » pour les émissions dont le premier reporting a été publié ;
- « under-reviewed » pour les émissions faisant face à des controverses jugées matérielles.

Chaque notation doit faire l'objet d'un suivi au minimum annuel pouvant conduire à des actions d'engagement auprès de l'émetteur en cas, par exemple, d'insuffisance ou de manque de transparence des informations communiquées.

Les projets éligibles, vers lesquels sont fléchés les fonds levés dans le cadre d'une émission d'obligation durable, font l'objet d'un mapping sur 12 Thématiques Durables, sur les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies, ainsi que sur le référentiel du label GREENFIN (pour les Green bonds ou la partie 'Green' des Sustainability bonds).

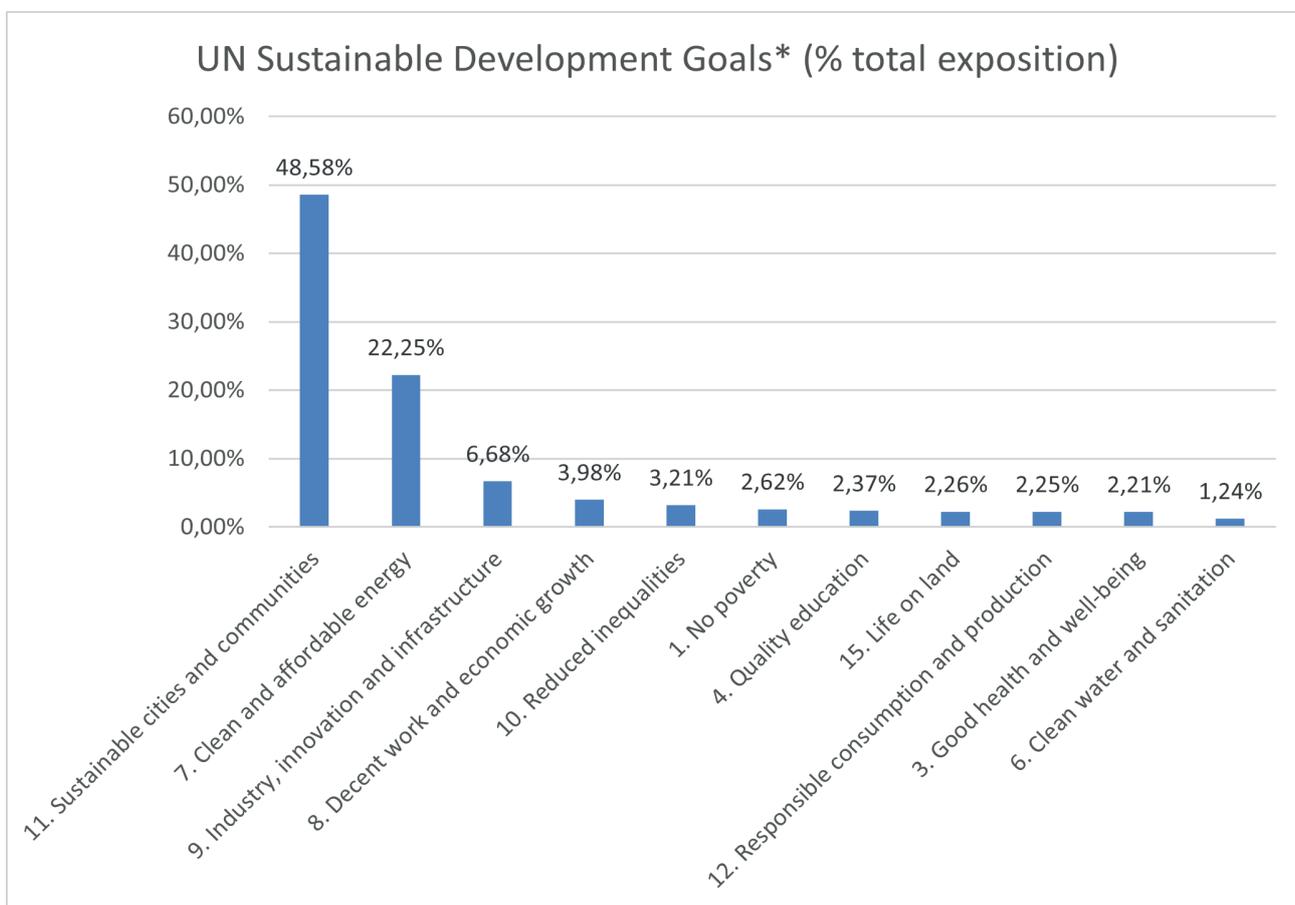
Les projets financés sont en majorité des projets d'énergies renouvelables, de bâtiments verts et de transports et mobilités durables. Pour plus de détails, se référer au graphique suivant :



Source: Ostrum AM, Décembre 2021

Le financement de ces obligations durables permet de contribuer à plusieurs des objectifs de développement durable des Nations Unies, et notamment ODD11 [Villes et Communautés durables] ODD7 [Energie propre et d'un coût abordable] et ODD9 [Industrie, Innovation et Infrastructure].

Pour plus de détails, se référer au graphique suivant :



Source: Ostrum AM, Décembre 2021. *Seuls les UN SDGs dont les expositions sont strictement supérieures à 1% sont représentées dans ce graphique.

En outre, nous sommes membres des *Green Bond Principles* et des *Social Bonds Principles* et nous participons régulièrement aux groupes de travail de place.

RENFORCEMENT DE NOTRE POLITIQUE DE LABELLISATIONS ISR

Nous renforçons aussi notre politique de labellisations ISR. En effet, nous nous sommes fixé pour objectif que 100 % des encours de nos fonds ouverts obtiennent le Label ISR d'ici fin 2022.

Les fonds qui obtiennent le label ISR doivent notamment communiquer en toute transparence sur certains aspects de leurs performances environnementales, notamment en matière de mesure carbone du portefeuille. La production d'un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes liées aux opérations de l'entreprise (scope 1) et indirectes liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (scope 2) de son portefeuille (en tonnes d'équivalents de CO₂) est exigée.

D'autres indicateurs pertinents peuvent être ajoutés : en particulier la WACI (weighted average carbon intensity)

qui est la moyenne pondérée des émissions rapportées au chiffre d'affaires des entreprises...

Les fonds labellisés ISR couvrent des secteurs d'activités très variés et visent essentiellement à la qualité ESG du portefeuille et à la transparence du process. On peut choisir de soutenir plus particulièrement un secteur ou une thématique, tels que les énergies renouvelables, la transition juste ou la lutte contre le réchauffement climatique.

Ostrum AM a choisi comme indicateur préférentiel du pilier E l'intensité CO_{2e} obtenue à partir de Trucost corporate = volume de gaz à effet de serre (CO_{2e}) émis pour 1 million de dollars de chiffre d'affaires réalisé.

Au 31 décembre 2021, nous avons obtenu le Label ISR pour 25 de nos fonds ouverts, soit 60 Mds €.

Ostrum AM poursuit activement cette démarche sur les fonds ouverts et envisage aussi de labéliser des mandats et fonds dédiés, à la demande de ses investisseurs.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Au cours de l'année 2021, Ostrum AM a poursuivi la priorisation de 4 des 17 Objectifs de Développement Durable (les ODD 7, 13, 14, 15) qui abordent les thématiques climatiques.

▪ ODD 7 & 13

Sur ces deux objectifs, Ostrum AM participe à la lutte contre le réchauffement climatique avec de nombreuses actions, telles que le renforcement de sa politique d'exclusion sur le charbon, la prise en compte plus stricte des critères ESG dans l'analyse extra-financière, ou encore de reportings carbone dédiés.

Deux axes de la politique d'engagement seront également dédiés à ces deux objectifs :

- **Axe 1 :** réduire les émissions de CO2 et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ;
- **Axe 2 :** gérer les risques physiques et de transition.

Enfin, à travers nos engagements collaboratifs, nous contribuons également à ces ODD :

- « Investor Statement on Methane Emissions in Pétrole et Gas » et
- « Investor Expectations on climate change for airlines and aerospace companies ».



et vont dans le sens du respect de la vie terrestre et aquatique ; élément pris en compte dans l'analyse des critères E, S et G des émetteurs.

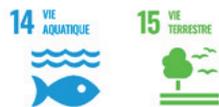
Deux axes de la politique d'engagement seront également dédiés à ces deux objectifs :

- **Axe 3 :** gérer les ressources ;
- **Axe 4 :** préserver la santé et la biodiversité.

Les politiques d'exclusion exigeantes permettent également de contribuer à ces ODD sur les changements climatiques et la biodiversité : la politique d'exclusion du charbon et celle relative à l'exclusion du tabac. Enfin, la politique de gestion des controverses « Worst Offenders » permet également de limiter les risques sur ces objectifs.

▪ ODD 14 & 15

Ces deux objectifs se matérialisent à travers des investissements plus orientés sur des entreprises qui elles-mêmes se fixent ces objectifs



▪ Autres ODD

Ostrum AM apporte également notre soutien à d'autres ODD qui ne sont pas spécifiques au climat. Il s'agit des ODD : 3 (Bonne santé et bien-être), 5 (égalité entre les sexes), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (inégalités réduites), 16 (paix, justice et institutions efficaces). Ces thématiques seront pour la plupart traitées au niveau de l'analyse ESG et de l'engagement.

3.2.6. PILIER 6 : PROCESSUS D'INVESTISSEMENT ISR

En tant que gérant d'actifs pour compte de tiers, la satisfaction des clients est naturellement une préoccupation au quotidien. Mais en tant que leader sur notre marché et en acteur clé de la gestion responsable, Ostrum AM peut d'offrir à ses clients des produits responsables, intégrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance. Nous nous mobilisons pour identifier l'impact potentiel de ces dimensions sur l'analyse fondamentale des émetteurs et leur profil de risques, en cela qu'elles contribuent à la performance responsable et de long terme de nos produits et in fine à celle de ses clients.

En complément, et parce que chacun de ses clients est unique, Ostrum AM peut offrir des produits répondant précisément à la spécificité de leur philosophie ESG. Si l'intégration des dimensions ESG est incontournable et enrichit son activité, l'intensité avec laquelle ces dimensions influent sur nos univers d'investissement et la

construction de ses portefeuilles a bien pour vocation de s'adapter aux exigences de nos clients.

En sus de l'intégration ESG sur les classes d'actifs, Ostrum AM offre à ses clients des produits ISR spécifiques et construit avec eux des stratégies sur mesure, répondant au mieux à leurs ambitions en matière d'ESG.

Au-delà d'une approche de la finance responsable ambitieuse et déployée à l'ensemble de ces stratégies de gestion, Ostrum AM a déployé une gestion ISR sur 73,1% de ses encours sous gestion :

- **des stratégies best-in-class**, positive screening ou best-in-universe sont déployées sur certains de nos fonds ouverts (qui ont vocation à être labélisés) ;
 - **des stratégies sur mesure** sont coconstruites avec nos clients pour leurs fonds dédiés ou leurs mandats, afin de répondre au mieux à leur philosophie ESG.
- Les stratégies sont adaptées aux besoins de nos clients :**



Best-in-class et Positive screening

Exclure les émetteurs qui présentent un fort profil de risque ESG et favoriser les émetteurs les mieux évalués



Best-in-Universe

Privilégier les émetteurs les plus performants d'un point de vue ESG dans l'univers d'investissement, tous secteurs confondus



Exclusions renforcées

Exclure les émetteurs qui présentent les plus forts profils de risque ESG



Smart carbon strategies

Proposer des stratégies de décarbonisation des portefeuilles et des portefeuilles à impact carbone maîtrisé

Ostrum AM poursuit et encourage les initiatives propres à chacun de ses clients. Leurs exigences se renforcent et certains se fixent des lignes directrices fortes en termes d'intensité carbone, de température, de financement d'une économie bas carbone (à travers les obligations vertes, notamment). D'ailleurs, certains clients, signataires de la Net-Zero Owner Alliance, s'engagent publiquement à faire passer leurs portefeuilles d'investissement à zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050.

CONTROLE DU LABEL ISR AU SEIN DE LA DIRECTION DES RISQUES

- Pour les fonds obligataires et monétaires labellisés ou en cours de labellisation ISR, le contrôle des risques s'appuie sur un outil interne alimenté par les infocentres d'Ostrum AM. Cet outil calcule quotidiennement les indicateurs ESG, génère les reportings de contrôles, les archive et signale les dépassements.
- Pour les fonds labellisés via la méthode de la moyenne, les Risques d'Ostrum AM contrôlent la per-

formance ESG en s'assurant que le fonds labellisé ISR dispose d'une note ESG meilleure que celle de l'univers (après élimination de 20 % des plus mauvais scores de l'univers), ainsi que d'autres indicateurs comme le ratio d'éligibilité, le ratio de couverture ESG (couverture minimale de 90 %), les indicateurs d'impacts E, S, G et DH (droits humains), les émissions de carbone, l'intensité CO₂, etc. Par ailleurs, une analyse discrétionnaire en « Positive Screening » permet de mettre en évidence les émetteurs les plus vertueux et de suivre l'évolution des distributions des scores ESG comparées à leurs moyennes hebdomadaires. Pour les fonds labellisés via la méthode de l'exclusion des 20 % les moins bien notés, les émetteurs concernés viennent enrichir une liste d'exclusion supplémentaire applicable au portefeuille concerné.

- Les dépassements sur les indicateurs ESG sont détectés et notifiés à la gestion en J+1. Ils sont régis par le même processus d'alertes et d'escalade que pour les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles. En particulier, la gestion est tenue de résorber les dépassements observés dans les meilleurs délais en tenant compte des intérêts des porteurs.

3.3. PROCESSUS POUR IDENTIFIER, ÉVALUER ET GÉRER LES RISQUES CLIMATIQUES SUR NOTRE PROPRE PÉRIMÈTRE

- Pour rappel (voir Partie 2), au-delà des investissements, Ostrum AM a identifié les risques climatiques sur son propre périmètre : risque de transition, de réputation et physique.
- Le risque physique est suivi en tant que scénario de risque couvert par le Plan de Continuité d'Activité (PCA) d'Ostrum AM. Le PCA consiste en une reprise rapide et dégradée de ses activités critiques et se compose de solutions de secours techniques et opérationnelles, adaptées à chaque scénario de sinistre. Ce dispositif permet d'assurer le maintien, le cas échéant de façon temporaire et selon un mode dégradé, des prestations de services et tâches opérationnelles essentielles ou importantes d'Ostrum AM, puis la reprise planifiée des activités. Au-delà d'une nécessité réglementaire,

la Continuité d'Activité constitue pour Ostrum AM un enjeu stratégique et commercial, essentiel à la préservation de son image en cas de crise majeure ou de choc extrême.

- Les risques de transition et de réputation sont notamment couverts par les trois risques que sont l'inadéquation de la gestion par rapport au Prospectus, la vente de produits ou exercice d'activité non-autorisés, non-conformes ou non-adaptés aux clients et le risque de défaillance dans la gestion du portefeuille, que ce soit sur les investissements ESG ou les politiques de vote. Un dispositif de maîtrise des risques (DMR) permet de s'assurer de la bonne mise en place de procédures et de contrôles de premier et second niveau.

3.4. COMMUNICATION SUR LA GESTION DES RISQUES

Communication à nos clients via les reportings de nos fonds

Au-delà de l'intégration ESG en tant que telle, Ostrum AM s'engage à davantage de transparence quant à l'évaluation ESG et carbone de ses fonds. Ainsi, alors que certains de ses clients sont eux aussi tenus de communiquer les bilans ESG et Carbone de leurs portefeuilles, Ostrum AM met à disposition des reportings spécifiques et conformes avec les exigences de transparence, qu'elles soient réglementaires ou pas (article 173 de la Loi de Transition Énergétique, SFDR ...).

Rapports, reportings et régulation

Ostrum AM s'attache à rendre transparent l'ensemble de ses pratiques. Pour cela, elle s'applique chaque année à publier, non seulement les documents réglementaires, mais aussi ceux utiles à différentes parties prenantes. On peut ainsi notamment consulter sur le site institutionnel : les politiques de votes et d'engagements, les politiques d'exclusion, le rapport sur l'exercice des droits de votes, le rapport article 173, le rapport de durabilité ou le rapport RSE. [Lien vers le site.](#)

PARTIE 4

OBJECTIFS, OUTILS ET INDICATEURS UTILISÉS

● POUR TRAITER DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG & CLIMATIQUES

4.1. LES OUTILS UTILISÉS

La méthodologie Great pour mesurer la responsabilité de nos investissements

La méthodologie Great est une réponse pragmatique de l'analyse des émetteurs/sociétés vis-à-vis des enjeux du développement durable. Au-delà de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), la méthode Great mesure l'engagement, la responsabilité, les opportunités et les risques pour les entreprises.

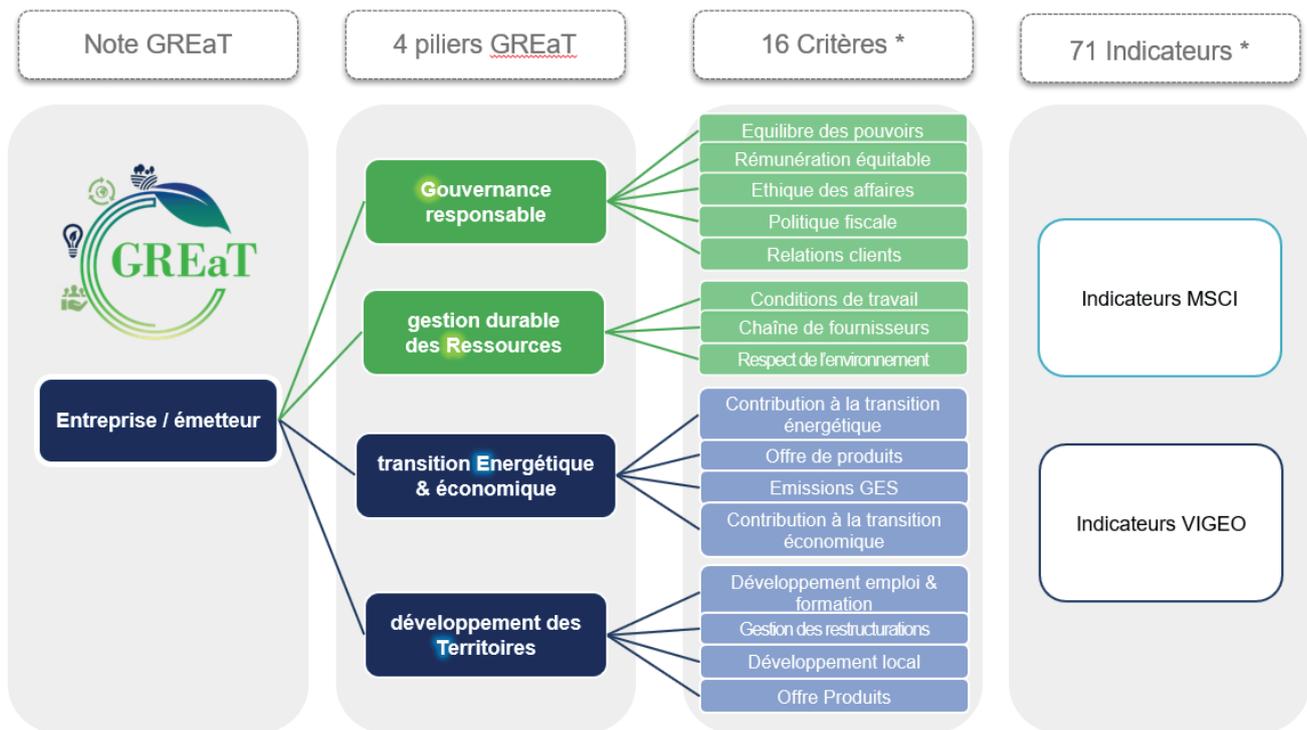
Cette notation ESG des émetteurs privés, repose sur plusieurs piliers :

1. La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).

2. La gestion durable des ressources : ce pilier permet, par exemple, d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (entre autres, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).

3. La transition économique et énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (entre autres, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).

4. Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.



Source : Ostrum AM, LBPAM

L'analyse climatique se fonde sur le pilier E de la philosophie Great qui retranscrit la qualité de la stratégie climatique de chaque émetteur dans l'univers d'investissement par une note allant de 1 à 10, 1 étant le meilleur résultat. La note de ce pilier impacte directement la note Great d'un émetteur.

La construction de cette note repose sur deux principaux volets : la gestion des risques climatiques et la contribution à la transition énergétique de l'offre de produits et services. Cette analyse repose sur une quinzaine d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation spécialisées.

Gestion des risques climatiques :

- émissions de GES : ce critère permet d'évaluer la stratégie d'un émetteur pour mesurer et réduire les émissions de GES directes et indirectes liées à ses opérations, notamment par la définition des objectifs de réduction des GES chiffrés, datés et en lien avec un scénario scientifique et / ou par l'adoption d'une méthode de décarbonation reconnue comme le Science Based Targets. Plus l'entreprise définit ces éléments, plus son score sera élevé ;
- détention d'actifs carbonés (réserves d'énergies fossiles) et recours aux énergies renouvelables dans ses opérations.

Contribution à la transition énergétique de l'offre de produits et services :

- mesure par le chiffre d'affaires et / ou l'EBITDA (en fonction de l'entreprise, de son secteur et des produits vendus) du niveau d'exposition aux services et solutions contribuant à l'effort de lutte contre le changement climatique.

Selon le niveau d'exposition du secteur aux risques et opportunités liés au climat, la pondération du pilier E

oscille entre un minimum de 15 % et un maximum de 35 % de la note finale Great.

Finalement, cette note systématique permet d'évaluer la solidité de la stratégie climatique des émetteurs en portant un regard critique sur leurs opérations, facilitant l'identification de ceux capables de traduire leurs engagements en actions pour transformer leur activité.

Notre notation ESG pour les titres d'État

Pour l'analyse ESG des souverains, nous nous appuyons sur le SDG Index, publié par SDSN (Sustainable Development Solutions Network), une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies et Bertelsmann Stiftung.

Les SDG, Sustainable Development Goal, ou ODD (Objectifs de Développement Durable) sont 17 objectifs adoptés par tous les États membres des Nations Unies, afin de guider la collaboration internationale vers le développement durable. Ces objectifs de développement durable sont un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire –, afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

SDG Index

SDG Index est la donnée externe utilisée par Ostrum AM pour les émetteurs souverains et qui s'appuie sur les 17 Sustainable Development Goals (SDG) définis

par l'ONU. Le SDG Index est publié par SDSN (« Sustainable Development Solutions Network », une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies) et Bertelsmannstiftung, pour les souverains. Le SDG Index agrège les données disponibles pour l'ensemble de ces 17 SDGs et fournit une évaluation sur la façon dont les pays performant comparés à leurs pairs. Ainsi, SDG Index est un score numérique compris entre 0 et 100 disponible pour l'ensemble des équipes de gestion, qui suit le progrès accompli par les pays dans leur poursuite des 17 SDG de l'Organisation des Nations Unies.

Son rôle premier est d'aider chaque pays à identifier les priorités en matière de développement durable et mettre en place un plan d'action, mais aussi à comprendre leurs défis et à identifier les lacunes qui doivent être comblées pour atteindre les SDGs d'ici 2030. L'indice permet également à chaque pays de se comparer à la région, ou avec d'autres pays « homologues », notés à des niveaux similaires. En effet, le SDG index a construit les différentes mesures pour chaque SDG, afin qu'elles indiquent immédiatement la position d'un pays sur un spectre de 0 à 100 allant du « pire » (score

0) au « meilleur » (score 100). Le rapport produit par le SDG Index présente également les tableaux de bord des SDG, pour chaque pays couvert. Chaque objectif y est coloré comme « vert », « jaune » ou « rouge », indiquant si le pays a déjà atteint l'objectif (vert), s'il est sur une « piste de prudence » (jaune) ou si l'objectif est loin d'être atteint en 2015 (rouge).

Afin d'évaluer chacun de ces objectifs, le SDG index se fonde sur des données officielles (communiquées par les gouvernements nationaux, ou les organisations internationales) et de données non officielles (collectées par des acteurs non gouvernementaux, tels que les instituts de recherche, les universités, les ONG et le secteur privé). Veuillez noter que la moitié des données officielles utilisées proviennent de trois organisations : l'OCDE, l'OMS et l'UNICEF. Voici quelques exemples des principaux indicateurs analysés par le SDG index : taux de mortalité maternelle, espérance de vie, population ayant accès à des services sanitaires de base, accès à l'électricité (% de la population), population utilisant internet, indices de perception de la corruption, etc.

4.2. LES INDICATEURS CLIMATIQUES

Émissions carbone Totales

Ostrum AM utilise Trucost pour récupérer l'ensemble des émissions de carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles. Ces données sont ensuite utilisées afin de calculer le total des émissions de carbone.

Le total des émissions de carbone mesure les tonnes absolues de CO₂e (scope 1 + 2) dont Ostrum AM par sa qualité d'investisseur est responsable. Si la position d'Ostrum AM dans une entreprise est égale à 1 % de la capitalisation boursière totale de l'entreprise, alors l'asset manager possède 1 % de l'entreprise, et est donc responsable d'1 % des émissions de carbone de l'entreprise (tonnes CO₂e). En calculant les émissions dont Ostrum AM est « responsable » pour chaque position du portefeuille et en additionnant ces émissions, Ostrum obtient le total des émissions de carbone d'un portefeuille donné.

Empreinte carbone

Après avoir calculé les émissions carbone, Ostrum AM est en mesure de donner les émissions de carbone par million d'euros investi, en divisant le montant du précédent calcul par la valeur du portefeuille. Ce nouveau résultat permet de normaliser les émissions de carbone par million d'euro investis. Cette mesure est appliquée à un nombre croissant de portefeuilles et nous permet de comparer avec précision l'ensemble des portefeuilles sans tenir compte de leur taille.

Intensité carbone

- **Pour les entreprises, agence sponsorisée et agence non garantie**

Ostrum AM utilise également Trucost pour récupérer l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2

des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes en portefeuille. À ce stade, le scope 3 n'est pas pris en compte dans l'analyse, comme le recommande le SBTi.

Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'équipe Quant calcule l'intensité carbone de chaque portefeuille en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci.

L'intensité carbone ainsi obtenue permet aux gérants de mesurer le volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaire généré par ces émetteurs dans leur portefeuille sur une période donnée.

- **Pour les souverains, agences garanties, collectivités locales et supranationales**

Pour l'intensité carbone des souverains, Ostrum AM récupère également les données à partir de Trucost sovereign. La valeur de l'intensité est définie par le volume de CO₂e émis pour 1 million de PIB.

L'intensité obtenue est déclinée de la manière suivante :

- si l'émetteur est une supranationale, l'intensité carbone est définie comme la somme des valeurs d'intensité des souverains pondérés par leurs poids dans « l'actionariat » (le capital) de la supranationale ;
- si l'émetteur est une agence garantie, l'intensité carbone est celle du souverain auquel l'agence est rattachée ;
- si l'émetteur est une collectivité territoriale, l'intensité carbone est celle du souverain auquel la collectivité territoriale est rattachée.

Température de portefeuille et alignement à des scénarios climatiques

Avant de calculer la température d'un portefeuille, Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur. Trucost fournit une estimation des trajectoires d'émissions de carbone de chaque émetteur au cours des six dernières années et comprend une projection pour les six prochaines années. L'impact climatique de l'entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différentes trajectoires de réchauffement climatique.

Pour ce faire, Trucost s'appuie sur deux approches reconnues par la Science Based Targets Initiative (SBTI). En voici les principaux aspects :

- **L'approche SDA** qui s'applique aux secteurs homogènes et à forte intensité de carbone pour lesquels l'AIE produit une trajectoire de décarbonation. Il s'agit des 8 secteurs suivants : production d'électricité, production de charbon, production de pétrole, production de gaz naturel, acier et aluminium, ciment, automobiles et compagnies aériennes. Pour ces émetteurs, la production passée est celle déclarée et la production future est estimée en fonction des prévisions de l'entreprise. La trajectoire de l'intensité obtenue est comparée à celle calculée par l'AIE pour le secteur en question. Ensuite, une échelle est appliquée en fonction de la part de l'entreprise dans la production totale du secteur. Trucost calcule ensuite les différences entre les émissions de l'entreprise et celles données par l'AIE pour différentes trajectoires (1,75°C, 2°C et 2,7°C).
- **L'approche GEVA** s'applique à tous les secteurs non-SDA. Il s'agit d'entreprises dont les activités sont peu émettrices ou hétérogènes. Ces entreprises n'ont donc pas de trajectoire de décarbo-

nation identifiée. Ainsi, cette approche repose sur l'idée que les entreprises doivent réaliser des réductions d'émissions de carbone cohérentes avec le taux requis pour l'économie globale. En d'autres termes, la trajectoire de transition d'une entreprise représente sa contribution aux émissions mondiales totales et à l'intensité des émissions. Elle est donc mesurée en termes d'émissions de GES par unité de marge brute ajustée en fonction de l'inflation. Trucost calcule donc l'alignement des entreprises sur le scénario du GIEC AR5 (1,5°C, 2°C, 3°C, 4°C et 5°C) dont les intensités sont exprimées en tCO₂/Mn\$ avant mise à l'échelle basée sur la valeur ajoutée (Marge brute ajustée pour l'inflation).

Une fois que la meilleure approche a été identifiée et appliquée à un émetteur, Trucost calcule les écarts entre les émissions de l'entreprise et celles requises par le scénario choisi sur les 12 années de la trajectoire. L'écart qui en résulte peut-être positif ou négatif. S'il est positif, alors l'entreprise n'est pas en ligne avec le scénario choisi. Au contraire, si cet écart est négatif, l'entreprise est alignée sur celui-ci.

En conclusion, l'entreprise est considérée comme alignée sur le scénario climatique avec lequel l'écart d'émissions négatif est le plus faible en valeur absolue. Une fois ces données récoltées, notre équipe de Recherche Quantitative est en mesure de calculer la température d'un portefeuille en calculant la moyenne des écarts des constituants avec un scénario pondérée par leur quantité au sein du portefeuille rapportée à leur valeur d'entreprise. Cette approche repose sur l'hypothèse sous-jacente selon laquelle détenir 1 % de la valeur entreprise revient à détenir 1 % des émissions et 1 % d'écart.

Ainsi, le portefeuille sera considéré comme aligné avec le premier scénario contre lequel son écart est négatif.

4.3. LES AMBITIONS ET LES OBJECTIFS D'OSTRUM AM

... pour ses investissements

En 2021, Ostrum AM a renforcé l'accompagnement et le conseil auprès de ses clients sur leur politique ESG. Pour cela, elle a répondu à 100 % des demandes de labellisation de fonds dédiés. De même, elle a communiqué à l'ensemble de ses clients de façon explicite et transparente la méthodologie utilisée pour le calcul de la trajectoire en degrés de leurs portefeuilles.

L'engagement a fait l'objet d'une attention toute particulière en 2021 puisqu'Ostrum a mis en œuvre sa politique commune pour les actions et les obligations avec une déclinaison spécifique pour chaque type de gestion. Son ambition reste d'être le pionnier du secteur financier pour son engagement sur les thématiques ESG sur l'activité de crédit, en considérant que son influence auprès des émetteurs peut avoir des effets sur les pratiques des entreprises.

Elle poursuit le renforcement de sa stratégie climat à travers la mise en œuvre de sa politique de sortie carbone ambitieuse et avec la publication en 2022 de sa politique « Oil & Gaz ». Ostrum AM ambitionne également d'augmenter ses encours en obligations durables.

Enfin, elle renforcera sa présence auprès des instances de Place et contribuera davantage aux réflexions du secteur financier pour l'amélioration des pratiques ESG.

... pour son propre périmètre

Au-delà de ses ambitions pour ses investissements, Ostrum AM agit pour réduire l'impact carbone issu de ses propres activités en suivant un triple mot d'ordre : mesurer, réduire et compenser nos émissions.

Depuis 2009, elle réalise un bilan carbone annuel, sur les Scopes 1, 2 et 3, selon la méthodologie définie par l'ADEME. Cet exercice lui permet de mieux connaître ses sources d'émissions carbone et de mettre en œuvre les actions nécessaires à leur maîtrise.

En 2021, le bilan carbone réalisé sur le scope 1, 2 et 3 totalise 2508 teq*. CO₂. Les émissions de gaz à effet de serre passent ainsi à 7 tonnes eq CO₂ Contre 7 teq CO₂/personne en 2020. Afin de réduire l'impact de ses activités, Ostrum AM agit à la fois sur son parc immobilier, sur les modes de travail et sur l'engagement de ses collaborateurs.

Les émissions restantes sont ensuite compensées par le financement d'un projet qui permet d'éviter l'émission de CO₂ à hauteur de notre propre consommation [compensation par séquestration].

Ainsi, en 2021, Ostrum AM choisi de compenser nos émissions carbone avec le projet Marajó Amazon REDD au Brésil.

Ce projet est aligné sur les ODD 8 -Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous-, l'ODD 13 -Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et

leurs répercussions-, et l'ODD 15 -Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.

Ce projet permet de préserver plus de 86 000 hectares de forêt amazonienne biodiversifiée et par là de réduire les émissions de plus de 2M tCO₂e sur 30 ans. Le projet permet également aux plus de 100 familles (2 400 personnes) qui vivent dans cette zone d'avoir des revenus alternatifs à l'exploitation commerciale du bois, ainsi que des formations autour d'une agriculture alternative.

Parallèlement, Ostrum AM déploie de nombreuses initiatives pour encourager les écogestes et l'utilisation des ressources au quotidien : diminution des gobelets en plastique, recyclage des mégots de cigarettes, diminution de la consommation d'eau et d'énergie, amélioration de la gestion des déchets par le tri, la collecte et la récupération, ainsi que la quasi-disparition du papier.

Pour 2022, Ostrum AM a l'ambition de diminuer encore son empreinte carbone, tout en perpétuant ses actions de compensation. Elle a aussi pour objectif de ne plus utiliser les objets à usage unique les plus répandus à savoir : gobelets, plat à emporter, bouteilles d'eau et capsules de café. Elle mène en parallèle des réflexions sur le numérique responsable.



GLOSSAIRE

- **TCFD** : Task Force on Climate-related Financial Disclosures
- **RSE** : Responsabilité Sociétale de l'entreprise
- **ESG** : Environnement, Social et Gouvernance
- **KPI's** : indicateurs de performance
- **ETP** : Équivalent Temps plein
- **SFDR** : Règlement européen dit Sustainable Finance Disclosure Regulation

OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 48 518 602 € - 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Men- dès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Ce document est destiné aux clients d'Ostrum Asset Management. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 - Société anonyme - 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
www.ostrum.com

